Le 18 décembre 2015

Cher collègue / cher membre,

Comme vous le savez, en janvier 2015, le Conseil exécutif de l'Association canadienne des bibliothèques a entamé un dialogue avec des collègues de diverses associations de bibliothèques ayant des fonctions de représentation afin de discuter de l'avenir d'une voix nationale unifiée pour les bibliothèques canadiennes.

La nécessité de travailler sur une nouvelle approche est manifeste depuis un certain nombre d'années. Au lieu de continuer à essayer de modifier la structure associative de plus en plus faible, les représentants des associations de bibliothèques ont accepté de travailler ensemble pour envisager une nouvelle voie à suivre pour la communauté des bibliothèques canadiennes – une approche qui tirerait parti de la force du nombre qu'ont ensemble les nombreuses associations de bibliothèques du Canada, qui créerait de nouvelles occasions pour les membres de la communauté des bibliothèques de se faire entendre à l'échelle nationale, et qui renforcerait la collaboration entre les diverses associations de bibliothèques au lieu de leur faire concurrence.

Au cours des 11 derniers mois, sous l'égide de l'Association canadienne des bibliothèques, un groupe de travail composé de représentants d'associations provinciales, territoriales et nationales s'est rencontré régulièrement afin d'envisager une nouvelle structure pour l'association nationale des bibliothèques de nos secteurs.

Vous trouverez ci-joint la proposition finale qui découle de cet effort, intitulée *Vers une fédération des associations de bibliothèques du Canada : Renforcer la voix nationale des bibliothèques canadiennes, Proposition finale.* Nous vous demandons d'examiner en détail la proposition, de la première section aux annexes, où vous trouverez la mise en contexte pour cette initiative.

L'inaction n'est pas une option si nous voulons avoir une voix nationale puissante pour les bibliothèques.

À la fin de janvier, l'ACB demandera à ses membres de prendre part à un vote historique : un vote pour soutenir la présente proposition et accepter de dissoudre l'Association canadienne des bibliothèques pour faire place à une nouvelle fédération qui unit, soutien et représente les diverses communautés de bibliothèques qui composent l'écosystème des bibliothèques de ce pays. Nous sommes optimistes à l'idée qu'une véritable voix nationale pour les bibliothèques — une voix qui englobe un plus grand nombre de collègues partout au pays et qui renforce la communauté — soit à notre portée. Nous espérons que vous êtes aussi optimiste et emballé par cette vision de l'avenir que nous le sommes.

Le Groupe de travail sur la future fédération

Vers une fédération des associations de bibliothèques du Canada

Renforcer la voix nationale des bibliothèques canadiennes

Proposition finale Le 18 décembre 2015

Membres du Groupe de travail :

Atlantic Provinces Library Association (APLA) - Crystal Rose

Nova Scotia Library Association (NSLA) - Trecia Schell

L'Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA) - Sonia Smith

Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) - Stéphane Legault

Yukon Library Association (YLA) – Sarah Gallagher

Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA) – Shelagh Paterson

Manitoba Library Association (MLA) - Alix-Rae Stefanko

Saskatchewan Library Association (SLA) - Gwen Schmidt

Library Association of Alberta (LAA) – Jason Openo

British Columbia Library Association (BCLA) - Annette DeFaveri

Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) – Susan Haigh

Canadian Urban Libraries Council (CULC) - Paul Takala

Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC) – Lee-Anne Ufholz

Membre invitée – Camille Callison

Association canadienne des bibliothèques - Marie DeYoung

Association canadienne des bibliothèques – Mike Ridley

Association canadienne des bibliothèques – Valoree McKay

Association canadienne des bibliothèques – Sandra Singh

Table des matières

- I. Sommaire
- II. Nouvelle fédération proposée
- III. Avantages du modèle proposé
- IV. Prochaines étapes
- V. Remarques finales

Annexe A : Foire aux questions

- 1. Comment les citoyens pourront-ils se faire entendre dans la fédération proposée s'ils ne peuvent pas en être membres directement?
- 2. Comment les personnes qui travaillent dans une bibliothèque à vocation spéciale ou à titre de consultants peuvent-elles participer à la fédération proposée?
- 3. Comment les bibliothèques de petites régions rurales et éloignées pourront-elles se faire entendre dans la fédération proposée?
- 4. Que se passe-t-il dans les provinces où il y a plus d'une association?
- 5. Quelle est la place des petites associations qui n'ont pas de grands moyens financiers et de quelle façon participeront-elles lorsqu'elles seront groupées avec de plus grandes associations?
- 6. Est-ce que les associations particulières au secteur pourront participer et auront-elles leur mot à dire en présence de plus grandes associations?
- 7. De quelle manière la fédération proposée représentera-t-elle chacune des voix uniques dans la communauté des bibliothèques?
- 8. Est-ce que la fédération proposée défendra et respectera la valeur de nos rôles professionnels, comme les bibliothécaires, les bibliotechniciens et les professeurs-bibliothécaires?
- 9. Comment la nouvelle fédération représentera-t-elle le personnel de soutien?
- 10. Que deviendront les réseaux et les comités existants de l'ACB?
- 11. Y aura-t-il un mécanisme permettant aux personnes d'un bout à l'autre du pays qui s'intéressent à des questions semblables de communiquer entre elles?
- 12. Quelle est l'incidence de la fédération proposée sur l'organisme The Partnership?

Annexe B : Contexte et renseignements généraux

Annexe C : Participants aux réunions des intervenants

Annexe D : Associations de bibliothèques connues au Canada

I. Sommaire

Au cours des 69 dernières années, l'Association canadienne des bibliothèques (ACB) a servi de voix nationale pour les bibliothèques, s'exprimant sur diverses questions de politique liées aux bibliothèques ou à l'information. Elle a ainsi acquis une certaine reconnaissance du gouvernement fédéral et des organisations de bibliothèques internationales à titre de représentante des bibliothèques canadiennes.

Malgré la visibilité et la reconnaissance dont bénéficie l'ACB, le nombre à la baisse de ses membres et d'autres facteurs ont considérablement affaibli sa position comme voix d'une communauté des bibliothèques canadiennes unifiée. Cet affaiblissement a pour conséquence non seulement de diluer l'efficacité de l'organisation dans sa fonction de représentation des bibliothèques à l'échelle nationale, mais aussi d'amoindrir l'influence qu'exercent les bibliothèques canadiennes sur les questions nationales et internationales.

Après quelques années de tentatives pour rajuster l'objectif central et les activités de l'ACB, il est devenu clair qu'une restructuration en profondeur du paysage des associations de bibliothèques canadiennes s'impose. Nous pourrons ainsi parler au nom d'une communauté des bibliothèques canadienne unifiée tout en favorisant la participation d'un large éventail d'intervenants.

Le présent document contient une description des discussions tenues et des travaux entrepris à ce jour par les dirigeants du secteur des bibliothèques afin de trouver un nouveau modèle pour la voix nationale des bibliothèques canadiennes et on y présente une proposition pour la transformation de l'ACB en une fédération nationale des associations de bibliothèques qui s'appellerait la Fédération canadienne des associations de bibliothèques / Canadian Federation of Library Associations (FCAB / CFLA). Cette transformation s'effectuerait par une dissolution officielle de l'ACB et la création de la nouvelle fédération nationale décrite dans la présente proposition.

La communauté des bibliothèques a été consultée sur des aspects de la proposition à différents moments au cours des 18 derniers mois et de nouveau au sujet d'une proposition complètement repensée au cours de l'automne 2015. Selon les résultats extrêmement positifs obtenus à la suite de ces enquêtes, les membres de l'ACB seront invités à voter sur la proposition pour dissoudre l'ACB à la fin de janvier 2016, dans l'optique de redistribuer les ressources transférables vers une nouvelle fédération des associations de bibliothèques.

Veuillez prendre note que :

Le Groupe de travail avait initialement été désigné « Groupe de travail sur la future ACB ». Au cours des discussions, les membres ont exprimé une nouvelle préférence : le « Groupe de travail sur la future fédération ». Après la première mention du Groupe de travail sur la future ACB dans le présent rapport, le groupe est désigné « Groupe de travail », par souci de brièveté.

ge 4 de 49

II. Nouvelle fédération proposée

Le modèle proposé est celui d'une fédération des associations de bibliothèques. Toute association de bibliothèque, grande ou petite, à vocation spéciale ou ouverte à tous, locale, régionale ou nationale, est encouragée à s'y joindre. En retour, les membres seront invités à participer aux activités et aux discussions de la Fédération en tant que partenaires égaux.

La fédération proposée permettra à nos différents secteurs et à leurs myriades d'associations de s'enrichir mutuellement et de collaborer sur des questions d'importance nationale et internationale qui les concernent. La Fédération offrira une voix nationale unifiée pour les communautés de bibliothèques canadiennes.

A. OBJECTIF PROPOSÉ

L'actuelle ACB s'acquitte avec difficulté de son vaste mandat. Le Groupe de travail recommande une fédération dotée d'un mandat pointu et ayant de très claires intentions. Voici le mandat proposé :

La Fédération est la voix nationale de la communauté des bibliothèques canadiennes. Notre organisation :

- Travaille à atteindre l'excellence pour les bibliothèques au Canada;
- Fait la promotion des valeurs et de l'importance des bibliothèques;
- Influe sur les politiques publiques nationales et internationales qui ont des répercussions sur les bibliothèques et leur communauté.

Les valeurs des bibliothèques sont les valeurs qui sont communes aux professions et aux rôles des bibliothèques au sein de leurs communautés respectives. Ces valeurs ont souvent été exprimées par des prises de position ou des déclarations. Il peut notamment s'agir de la liberté intellectuelle, de l'accessibilité, de la diversité et de la protection des renseignements personnels.

B. STRATÉGIES ET PRODUITS LIVRABLES

Les stratégies et livrables décrits ci-après sont recommandés par le Groupe de travail pour la nouvelle fédération. Ils ne sont pas présentés en ordre de priorité et ils peuvent être revus par les membres et le conseil d'administration à mesure que l'organisation évolue.

La Fédération remplira les fonctions suivantes s'il y a une incidence intersectorielle à l'échelle nationale :

• Selon une approche fondée sur des données factuelles, proposer des positions de politiques publiques nationales et internationales et défendre activement ces positions.

Livrables potentiels:

- Élaborer des mandats de surveillance des politiques, études et mesures du gouvernement fédéral;
- Faire réaliser des études ou mener des études pour combler les manques de connaissances qui nuisent à la réalisation des objectifs de la Fédération;
- Coordonner les demandes d'opinions juridiques sur des questions d'importance nationale pour les bibliothèques;
- o Fournir une plateforme pour la discussion et l'action nationale sur ces sujets;
- o Fournir une représentation auprès du gouvernement fédéral;
- Provide representation to the federal government;
- Entretenir des relations avec les organismes internationaux et représenter la communauté des bibliothèques canadienne sur la scène internationale en participant à des tables rondes sur des questions touchant les bibliothèques ou à des activités du secteur des bibliothèques, au besoin.
- Développer et faire connaître les compétences et les normes du secteur des bibliothèques, tant sur le plan de la vision, comme les énoncés de position et de politique, que sur le plan pratique, comme les normes nationales et internationales

Livrables potentiels:

- Conserver certains des travaux existants de l'ancienne ACB (p. ex., connaissances, énoncés de position, normes [p. ex., la publication Leading Learning et la norme en matière de description des ressources et d'accès RDA]).
- Fournir une plateforme pour la discussion et l'action nationale sur ces sujets, en organisant des forums ou par d'autres moyens.
- Présenter régulièrement des rapports sur la situation des bibliothèques canadiennes.

Livrables potentiels:

- Effectuer la collecte de mesures nationales et exécuter un programme de recherche par observation.
- Informer le public au sujet de l'importance et des valeurs des bibliothèques, y compris les conséquences des politiques publiques sur le droit à l'information national et international.

Livrables potentiels:

- Élaborer pour les bibliothèques des trousses de défense des intérêts portant sur des questions de portée nationale.
- Servir de porte-parole national auprès des médias pour la communauté des bibliothèques canadienne.
- Célébrer le travail des bibliothèques en décernant des prix nationaux et en lançant d'autres initiatives du genre.
 - Le Groupe de travail recommandera à la Fédération de revoir les prix existants de l'ACB afin de déterminer s'il faut continuer de les remettre ou s'il y aurait lieu de créer de nouveaux prix.
- Encourager la collaboration entre les associations de bibliothèques afin de renforcer la communauté des bibliothèques.

Livrables potentiels:

- Agir comme phare et comme plateforme pour l'adoption à l'échelle nationale d'outils ou de publications créés par des associations membres;
- Encourager et coordonner les efforts de partage des coûts ou des ressources et favoriser le lancement d'initiatives d'intérêt national;
- Tenir des réunions des membres de la fédération de concert avec les congrès des associations provinciales; mieux faire connaître les initiatives nationales de la fédération et encourager la participation à ces initiatives.

Important! Il est reconnu qu'au cours de ses premières années, au stade de sa formation, la Fédération ne sera peut-être pas capable de réaliser l'ensemble de ces produits livrables. Le premier conseil d'administration devra conférer aux livrables un ordre de priorité dans le contexte des ressources disponibles et élargir ses activités au fur et à mesure que sa capacité augmentera.

Le Groupe de travail recommande que les deux livrables suivants aient priorité pour la première année de la Fédération, à l'exception des activités de « démarrage » attendues, notamment du peaufinage du modèle de financement :

- L'établissement d'un programme national de mesure des indicateurs de rendement clés (IRC);
- L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour les relations gouvernementales.

Question fréquente : Quelle est la recommandation au sujet d'un congrès national?

Les auteurs de la présente proposition recommandent l'abolition du congrès national, car de nombreux et excellents congrès d'associations régionales sont déjà tenus chaque année. Ils recommandent qu'une fois par année, les représentants des associations membres discutent des priorités en matière de politiques pour l'année à venir; cet exercice s'apparente à une réunion d'affaires. La Fédération tiendrait des sommets stratégiques d'une journée pour ses membres indirects, c.-à-d.les membres des associations membres, tout au long de l'année, en marge des congrès de bibliothèques régionaux au pays. (Aucun congrès régional ne serait tenu par la Fédération d'accueillir un sommet du genre.)

i. Mesure de la réussite

Une question cruciale se pose : de quelle façon la Fédération mesurera-t-elle sa réussite au cours de la première année? Le Groupe de travail fait remarquer que les objectifs au cours des années de démarrage de toute nouvelle entreprise doivent être raisonnables et réalisables. Il formule donc les recommandations suivantes :

- Réaliser d'importantes avancées dans l'établissement de partenariats et de relations avec des associations et groupes d'intervenants et d'alliés;
- Élaborer une stratégie et un plan d'action solides en matière de relations gouvernementales qui prévoient la communication d'information au sujet de la transformation de l'ACB en une nouvelle fédération;
- Mettre sur pied un programme pour la collecte de mesures nationales;

- Effectuer le transfert des énoncés de position et autres énoncés de politique connexes à la nouvelle fédération et en revoir le contenu;
- Élaborer les politiques et les outils de gouvernance du conseil d'administration.

C. FILTRES

La Fédération doit éviter de s'éparpiller et rester sélective quant aux initiatives qu'elle entreprend et aux questions auxquelles elle s'intéresse. Le Groupe de travail recommande que la Fédération utilise les filtres suivants pour établir la pertinence d'une nouvelle initiative ou activité :

- S'agit-il d'une question d'intérêt national ou international pour les bibliothèques?
- Entraîne-t-elle des conséquences sur les politiques publiques?
- Est-il nécessaire pour la Fédération de s'engager dans ce dossier?
- Est-il préférable que cette question soit abordée par une voix nationale unifiée ou l'enjeu est-il mieux servi par une ou plusieurs associations membres de la Fédération

D. AUDITOIRE

Le Groupe de travail a défini sept principaux auditoires qui seraient touchés par les travaux de la Fédération : les organismes internationaux, le gouvernement fédéral, les médias, le public général, le milieu des affaires, les personnes qui travaillent dans ou avec les bibliothèques et les bailleurs de fonds des bibliothèques.

E. STRUCTURE

Le Groupe de travail recommande que la nouvelle Fédération soit une organisation sans vocation de bienfaisance et sans but lucratif.

Les organismes sans but lucratif enregistrés à titre d'œuvres de bienfaisance ne peuvent consacrer que 10 p. 100 de leur temps en défense des intérêts. Puisque l'objectif premier de la nouvelle fédération sera de mener des travaux de défense des intérêts, l'enregistrement à titre d'œuvre de bienfaisance ne serait pas dans l'intérêt supérieur de la Fédération.

Une fois bien établie, la Fédération pourrait décider de créer une fondation de bienfaisance qui pourrait recevoir des dons et délivrer des reçus d'impôt. Le futur conseil d'administration devrait examiner cette option.

Il est convenu qu'à titre d'organisation nationale, la Fédération doit être bilingue.

i. Structure d'organisation sans but lucratif proposée

Le Groupe de travail propose la structure suivante pour la nouvelle fédération :

 Fédération à composition clairement définie : Seuls une association du secteur des bibliothèques ou un groupe ou une fédération de bibliothèques ou d'associations du secteur des bibliothèques peuvent être membres de la Fédération

Important! Toute association de bibliothèques au Canada – grande ou petite, représentant un secteur défini ou à vocation spéciale – est invitée à se joindre à la Fédération. Pour avoir une idée du nombre d'associations de bibliothèques présentes au Canada, veuillez consulter l'annexe D.

 La Fédération ne comporte qu'une seule catégorie de membres : l'association. Tous les membres feront partie de cette catégorie.

Remarque: Certains des commentaires reçus demandaient d'expliquer pourquoi le Groupe de travail n'avait pas envisagé d'avoir des membres individuels. Cette option a été étudiée et le Groupe de travail ne la recommande pas, car la gestion de milliers de membres individuels potentiels à l'échelle nationale serait très coûteuse pour l'association et notre objectif est de mettre sur pied une fédération dont les coûts d'exploitation sont peu élevés et dont les dépenses sont axées sur l'atteinte des buts et de priorités. La Fédération puisera sa force dans la participation des membres des associations membres, ainsi que dans l'expérience et les connaissances que ces groupes mettront à contribution.

• Il faut tenir compte du fait que parmi les membres figurent des associations de tailles et de niveaux de contribution variés. (Ainsi, certaines associations représentent des milliers de membres, d'autres, une douzaine seulement; certaines associations ne fournissent qu'une contribution de quelques centaines de dollars et d'autres versent des dizaines de milliers de dollars. Enfin, certaines associations représentent des citoyens, d'autres, seulement des bibliothèques et d'autres encore, les deux.) Le vote des membres devrait donc être pondéré de façon à reconnaître l'importante contribution financière des grandes associations sans accorder à celles-ci un droit de veto de facto. Nous proposons donc un système de vote simple pondéré de la façon suivante :

Contribution financière	Nombre de votes	
300 \$ - 2 000 \$	1 vote	
2 001 – 10 000 \$	2 votes	
Plus de 10 000 \$	3 votes	

Les membres votent sur des questions qui font l'objet de vote par les membres des associations : élections au conseil d'administration, approbation du budget d'exploitation, changements importants à la structure de l'organisation, et autres. Chaque année, les membres seraient invités à participer aux discussions et aux débats à l'égard des priorités de la Fédération en matière de politique pour l'année à venir, tout en tenant compte qu'il pourrait survenir en milieu d'année des problèmes qui devront être réglés par le conseil d'administration.

Remarque: Certains commentaires recueillis pendant l'enquête laissaient entendre que le vote des membres devrait être équivalent sans égard à la contribution financière de l'association ou que le vote pondéré devrait plutôt être lié aux nombres de membres d'une association. En réalité, la contribution financière est liée à la taille de l'association, mais permet également d'effectuer des comparaisons entre des associations qui représentent différents types de membres (individuels et institutionnels). Il n'est pas raisonnable de demander à une plus grande association de porter le fardeau financier de la Fédération, en raison de son plus grand nombre de membres, sans qu'elle ait une influence pondérée. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le système de vote simple pondéré permet de tenir compte d'un plus grand nombre de membres et d'une contribution financière plus importante auprès de la Fédération, sans créer des situations où il serait possible pour de grandes associations d'avoir un droit de véto.

- La Fédération invitera les entreprises, associations et organisations alliées à travailler en partenariat avec elle à l'exécution des activités opérationnelles ou à la réalisation de projets spéciaux.
- Les citoyens pourront participer aux efforts ou au travail en réseau, ou seront invités à y participer selon les conditions suivantes :
 - Ils sont membres d'une association membre;
 - Ils représentent un établissement membre d'une association membre;
 - Ils ont été invités par la Fédération à y participer en raison de compétences spécialisées;
 - Ils représentent une entreprise, une association ou une organisation partenaire.

ii. Gouvernance proposée

Le Groupe de travail présente les recommandations suivantes pour le conseil d'administration de la Fédération :

- Comme pour toute association ou fédération, les membres forment le premier groupe de gouvernance de l'association et, à ce titre, les associations membres votent sur des questions comme les élections au conseil d'administration, les budgets d'exploitation et les résolutions, entre autres.
- Le conseil d'administration sera formé de neuf à douze membres. Son rôle consistera à :

- Veiller à l'application de processus qui facilitent la participation des membres pour établir les priorités et atteindre les objectifs de la Fédération;
- o Approuver et superviser la mise en œuvre de l'orientation stratégique;
- Superviser les finances de la Fédération;
- Superviser la conformité sur les plans financier et opérationnel.

Toutes les autres activités de la Fédération seront menées par des comités, des groupes de travail, etc. créés par le conseil d'administration et formés de personnes qui font partie d'associations membres, comme mentionné précédemment. Il est possible que le conseil d'administration constitue des réseaux ou d'autres groupes pour faire avancer certaines activités prioritaires.

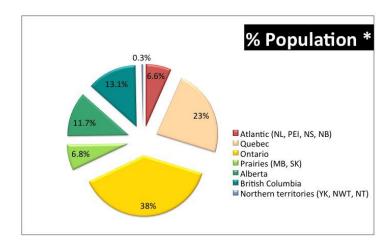
Le conseil d'administration de la Fédération doit être assez grand pour représenter raisonnablement la géographie du Canada, mais assez petit pour pouvoir s'adapter et régler les problèmes lorsqu'ils surviennent. Un plus petit conseil d'administration permet également de veiller à ce que les coûts associés à l'exploitation d'une Fédération soient limités, tandis qu'un conseil d'administration plus important nécessite de plus grandes dépenses pour son maintien et son exploitation au lieu d'utiliser ces sommes pour atteindre les objectifs de la Fédération.

Le conseil d'administration de la Fédération aura la composition suivante :

- Sept membres dont chacun est membre du conseil d'administration d'une association provinciale multisectorielle membre de la Fédération des régions suivantes :
 - Colombie-Britannique (C.-B.);
 - Alberta (AB);
 - Prairies (SK, MB);
 - Centre du Canada(ON);
 - Québec (QC);
 - Canada atlantique (N.-B., N.-É., Î.-P.-É. et T.-N.-L.);
 - Territoires du Nord (Yukon, T.N.-O et Nunavut).
- Un membre qui fait partie du conseil d'administration d'une association de bibliothèque francophone qui est membre de la Fédération;
- Deux membres qui représentent chacun la direction des associations suivantes :
 l'ABRC et le CBUC;
- Un membre non désigné d'ascendance autochtone et membre d'une association membre;
- Un nombre limité de membres additionnels peuvent être nommés au conseil d'administration pour des mandats d'un an, comme l'autorise la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.¹

¹ Aux termes de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, le conseil d'administration peut nommer une personne au conseil pour un mandat d'un an, mais le nombre des administrateurs ainsi nommés ne doit pas dépasser le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle.

Les groupes géographiques ont été créés en fonction de l'échelle des populations pour différentes provinces et territoires :



* Population as of July 1, 2015. Data retrieved from Statistics Canada website, 10 December 2015 : http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l01/cst01/dem002a-eng.htm

Les « associations multisectorielles » sont des associations qui représentent de façon générale la communauté des bibliothèques d'une province ou d'un territoire. Il ne s'agit pas d'une association qui représente une bibliothèque spécialisée d'une province ou un secteur de bibliothèques ou d'employés de bibliothèques précis. Ainsi, la Library Association of Alberta et l'Atlantic Provinces Library Association seraient considérées des associations multisectorielles. Encore une fois, cela sert à veiller à ce que la gamme d'intérêts la plus vaste possible soit représentée pour cette région.

Les candidats qui représentent une province ou une association nationale doivent être soutenus par le conseil d'administration de l'association qu'ils représentent et être autorisés à parler au nom de cette dernière.

En ce qui concerne les postes au conseil d'administration qui représentent de multiples provinces ou territoires (région), il est attendu qu'il y aura une rotation des représentants au terme d'un mandat à l'échelle de la région concernée (p. ex., pendant un mandat, il s'agit d'un représentant de la province A et pour le mandat suivant, il s'agit d'un représentant de la province B). Les associations membres de chacune des régions devront décider elles-mêmes comment sélectionner les candidats soutenus lorsqu'un siège se libère sur le conseil d'administration régional. Elles devront également mettre sur pied une structure de production de rapport et un cadre de communication à l'intention de leur représentant régional.

Les membres du CBUC et de l'ABRC sont désignés en reconnaissance de l'importante contribution financière que ces deux associations prévoient verser à la Fédération et aux vastes ressources que leurs membres peuvent affecter aux travaux à l'échelle nationale.

Le conseil d'administration peut également rechercher des compétences spéciales lorsqu'il recrute des candidats aux postes énumérés précédemment (p. ex. dans les domaines des finances, de la recherche et de la défense des intérêts).

Il est recommandé que les mandats du conseil d'administration d'inauguration soient échelonnés sur une ou deux années afin de permettre la continuité. Cela permettrait non seulement à l'association de bien démarrer, mais également de donner au conseil d'administration la capacité d'évaluer et de confirmer la durée des mandats.

Conformément à la loi, chaque membre du conseil d'administration possède un vote.

Remarque: Certains des commentaires recueillis lors des enquêtes faisaient part d'une inquiétude selon laquelle les différents types d'employés de bibliothèques n'étaient pas représentés sur le conseil d'administration. Il est important de souligner l'importance des membres de la Fédération pour la création des produits de la Fédération (p. ex. énoncés, cadres de recherches, normes). Il n'est pas nécessaire de faire partie du conseil d'administration pour jouer un rôle de leadership dans la Fédération: comme pour toute association, ce qui permet d'accroître le leadership et l'influence exercés est la participation au sein de comités, de groupes de travail et d'autres structures semblables.

- Tous les membres (c.-à-d. représentants de l'association) voteront pour choisir le représentant de chacune des régions sur le conseil d'administration. Par conséquent, il sera important que les associations multisectorielles indiquent le candidat qu'elles soutiennent pour leur région.
- Le conseil d'administration élira un président, un vice-président, un trésorier, ainsi que tout autre poste requis par la loi ou le conseil d'administration.
- Chaque année, le conseil d'administration invitera les associations membres à participer à une discussion sur les questions de politique émergentes et urgentes. Le Groupe de travail recommande que cette activité ait lieu dans le cadre d'une réunion des membres qui pourrait aussi servir d'assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration planifiera ses travaux en fonction des priorités qui auront été définies.

Les associations membres établiront de leur propre chef la façon dont elles mobiliseront leurs propres membres pour la définition des priorités dont elles désirent l'avancement au niveau national et qui seront présentées par leur représentant quand les membres se réuniront.

 Le conseil d'administration peut créer des comités du conseil d'administration au besoin et nommer des membres et des non-membres à ces comités. Les personnes mentionnées à l'alinéa E i) peuvent faire partie d'un comité du conseil d'administration. De plus, le conseil d'administration peut créer des groupes de travail, des réseaux et d'autres mécanismes pour permettre aux citoyens qui ont le droit de participation de collaborer à diverses activités.

Option d'une période d'essai pour la gouvernance

Parce que la gouvernance représentera probablement l'une des pièces les plus difficiles du casse-tête, le nouveau conseil d'administration pourrait aussi décider de mettre une approche à l'essai puis de revoir la structure du vote et du processus décisionnel après les premières années d'activité, afin de tenir compte de l'expérience des associations membres et d'examiner les problèmes qui pourraient être survenus.

iii. Mobilisation des citoyens dans la fédération recommandée

Malgré un changement dans la structure de financement et de gouvernance de l'organisation nationale de la communauté des bibliothèques, la Fédération sera seulement aussi forte que la participation de ses membres. Elle aura besoin d'une forte participation de ses associations membres pour remplir son rôle de voix forte et unifiée pour les bibliothèques canadiennes, une voix s'exprimant rapidement et avec puissance sur les questions de politique nationales et internationales pertinentes.

De toute évidence, la mobilisation des associations membres de la Fédération signale le besoin de la participation de citoyens qui ont adhéré à ces associations membres. Cependant, ce n'est pas la seule façon dont les citoyens qui participent à l'écosystème des bibliothèques pourront s'engager auprès de la Fédération. Comme mentionné dans la section sur la gouvernance, les citoyens peuvent participer aux travaux de la Fédération aux conditions suivantes :

- Ils sont membres d'une association membre;
- Ils représentent un établissement membre d'une association membre;
- Ils ont été invités par la Fédération à y participer en raison de compétences spécialisées;
- Ils représentent une entreprise, une association ou une organisation partenaire.

L'un des avantages du modèle de fédération proposé est que les citoyens n'auront plus besoin de payer deux cotisations de membres pour participer aux activités de l'association nationale : ils vont soit hériter du droit d'y participer en leur qualité de membre de leur association provinciale, régionale ou autre association membre ou ils auront été désignés pour représenter leur établissement déjà membre d'une association membre.

iv. Avenues de participation des citoyens

Comme dans le cas de toute association, la nouvelle fédération devra établir des comités, des groupes de travail et d'autres mécanismes de participation pour réaliser ses priorités nationales. Il faudrait offrir aux citoyens de nombreuses occasions variées d'entrer en relation et de travailler avec d'autres membres de la communauté des bibliothèques nationale. Leur participation fournira un apport précieux aux activités de la Fédération et constituera pour ces citoyens une expérience riche et d'excellentes occasions de travail en réseau.

Pour veiller à ce que la Fédération réagisse rapidement et efficacement aux questions d'intérêt pour ses associations membres, les comités et groupes de travail auront besoin d'une forte mobilisation et d'un haut niveau de participation des membres de leurs associations membres, c.-à-d.des citoyens.

Ce modèle comporte un avantage : avec la large base de membres, l'effort national peut maintenant inclure de nombreux collègues pour qui la participation nationale n'était pas possible, en raison de la barrière du coût des frais de membres individuels imposés par l'association nationale.

Chaque association membre devra décider elle-même comment gérer les manifestations d'intérêt par ses membres pour participer aux activités de la Fédération. Les associations peuvent choisir d'adopter une approche de participation volontaire ou de nommer des citoyens qui parleront officiellement en son nom à différents comités ou groupes de travail. Peu importe le scénario choisi, il sera important que cette voie de participation à la Fédération soit claire et comporte le moins d'obstacles possible.

v. Autonomie des associations membres dans une fédération

Il existe de nombreuses approches pour la création de fédérations fructueuses, mais un principe constitue l'élément clé de chacune des formules : le respect et le maintien de l'autonomie des partenaires membres. Une fédération nouvellement formée doit protéger et maintenir l'autonomie de ses membres au sein du modèle de gouvernance et des modèles opérationnels et financiers qu'elle élabore.

Les partenaires membres d'une fédération sont légalement indépendants les uns des autres et ils se réunissent pour réaliser des objectifs nationaux qui seront mieux atteints collectivement que de façon indépendante. La réalisation de ces objectifs ne devrait et ne peut vouloir dire que les partenaires membres abandonnent leur autonomie légale ou organisationnelle. Cet abandon affaiblirait les partenaires en brouillant les modèles de gouvernance et le pouvoir, en créant une confusion autour des rôles opérationnels et en déstabilisant la planification financière. Pour cette raison, en demandant aux partenaires membres d'envisager une autonomie amoindrie comme préalable à leur participation à l'échelle nationale, on limiterait le nombre de partenaires qui pourraient désirer contribuer aux objectifs nationaux de défense des intérêts.

Pour garantir le succès rapide de la Fédération, les membres et les partenaires devront verser des contributions financières et en nature ainsi que sous la forme d'une participation. L'exercice des activités à titre de fédération pose un défi, celui d'abandonner les anciennes hypothèses au sujet des moyens pour réussir. Ainsi, il faudra rejeter le principe de la création de modèles de gouvernance hiérarchiques et de modèles financiers qui privilégient les besoins de l'organisation aux dépens de ceux des partenaires membres (et qui, par le fait même, nuisent à l'autonomie de ces partenaires).

Les objectifs de la Fédération devront plutôt être atteints par la collaboration et l'action collective. Les membres conviennent des objectifs communs de la Fédération et ils partagent la responsabilité de la réussite de celle-ci.

Le succès de la nouvelle Fédération sera le résultat d'un mandat fort et clair appuyé par la volonté des membres de s'engager dans la création d'un consensus tout en acceptant que les conflits et les débats sont inévitables et sains. Les nouveaux membres du conseil d'administration doivent absolument posséder les compétences nécessaires pour naviguer dans cet environnement décisionnel et l'acquisition de ces compétences devrait être soutenue par la nouvelle Fédération.

F. MODÈLE FINANCIER

L'un des éléments les plus difficiles d'un modèle fédéré est la nécessité de s'entendre au sujet d'un modèle financier qui fournit à l'organisation les ressources financières dont celle-ci a besoin pour s'acquitter de son mandat. Les observations et recommandations exposées dans la présente section ont été élaborées par un groupe de travail sur les finances formé de spécialistes en gestion des associations et d'un représentant du conseil exécutif de l'ACB : Clare Appavoo (RCDR), Ken Blonski (RCDR), Annette DeFaveri (BCLA), Jefferson Gilbert (CBUC), Susan Haigh (ABRC), Valoree McKay (ACB), Judy Nicholson (SLA), Shelagh Paterson (OLA), Stephanie Pimentel (OLA), Mike Ridley (ACB) et Christine Sheppard (LAA). Le Groupe de travail exprime sa gratitude à ces personnes pour avoir examiné les nombreuses questions et avoir formulé des recommandations pour une approche du financement de la Fédération. Les recommandations exposées dans la présente section ont été acceptées par le Groupe de travail.

En fin de compte, il est essentiel de comprendre qu'un modèle doit être défini et mis en œuvre. Il faut atteindre un consensus, même aux dépens de certaines associations qui choisiront de ne pas devenir membres de la Fédération. La Fédération devrait avoir pour membres des associations qui désirent bénéficier d'une voix pour la défense des bibliothèques sur la scène nationale et qui sont prêtes à affecter les ressources nécessaires à l'obtention de cet avantage.

i. Principes

Le Groupe d'étude sur les finances a défini cinq principes clés qui devraient guider les modèles et processus financiers de la nouvelle fédération : la durabilité, la justice, l'équité, l'abordabilité et la transparence :

- Selon le principe de la durabilité, les ressources financières doivent être suffisantes pour permettre à la nouvelle fédération d'exercer ses activités actuellement et à l'avenir. Le modèle doit prévoir un soutien à long terme pour l'organisation. De même, la nouvelle fédération doit continuer à démontrer son importance et son utilité pour ses membres si elle veut être durable.
- Lorsque l'on évoque la justice, l'équité et l'abordabilité, on reconnaît que la Fédération est formée d'associations très différentes qui disposent de ressources financières très variées. Il ne faudrait pas que la capacité limitée de certaines associations les empêche de faire partie de la Fédération. De même, les associations qui possèdent une importante capacité ne devraient pas se voir imposer un fardeau inéquitable.
- Le principe de la transparence a été soulevé dans le souci de faire en sorte que toutes les associations membres soient au courant de la façon dont chacune fournit du soutien financier et que les données sur les opérations financières de la Fédération soient entièrement disponibles pour toutes les associations membres.

Bien qu'il ne s'agisse pas de principes au même titre, mentionnons que les membres du groupe de travail sur les finances reconnaissent que des établissements individuels participent à la communauté par le biais d'un certain nombre de diverses adhésions. Nous avons pour objectif que les établissements et les citoyens paient moins cher qu'avant, dans l'ensemble, pour participer à des activités de niveau national et défendre les intérêts à l'échelle nationale qu'ils ne le font actuellement par le biais de l'ACB.

Il est aussi reconnu que la nouvelle organisation doit être efficace et aura donc besoin d'un niveau de financement raisonnable pour s'acquitter de son mandat avec efficacité.

Le Groupe de travail espère et recommande fortement que les associations membres s'engageront pour une période de trois ans auprès de la Fédération afin d'asseoir solidement la nouvelle organisation et de lui permettre de croître et de se renforcer

ii. Coûts

Le groupe de travail sur les finances a préparé une ébauche de budget (voir ci-après) pour la nouvelle fédération afin de présenter de façon réaliste de nouveaux modèles de financement. C'est un budget très général; néanmoins, il contient les catégories de dépenses habituelles d'organisations semblables.

Ébauche de budget des dépenses pour le premier exercice

Catégorie	Montant	Remarques	
Salaires et avantages	195 000 \$	Pour 1,75 à 2 ETP; inclut la TVH ou des avantages	
Services contractuels	6 000 \$	Spécialistes en la matière	
Relations gouvernementales	50 000 \$	Une réduction de financement du personnel signifie une augmentation des coûts des services impartis.	
Communications	12 500 \$		
Traduction	20 000 \$	Pour tous les besoins (communications, rapports, etc.)	
Relations avec les intervenants	30 000 \$	Les frais de déplacement des membres du personnel et les frais de membres d'associations alliées sont inclus.	
Matériel / fournitures	15 000 \$	Téléphones, ordinateurs, locaux, fournitures, livraison, Internet	
Gouvernance	25 000 \$	Déplacement, assurance pour le conseil d'administration, honoraires professionnels et honoraires de vérification	
Projet A	14 000 \$	À déterminer (voir ci-après)	
Projet B	9 000 \$	À déterminer (voir ci-après)	
Fonds pour la création de possibilités	10 000 \$	À déterminer par le conseil d'administration; permet une réponse prompte	
Total	386 500 \$		

Le Groupe de travail fait remarquer que pour être réactive et prompte, la nouvelle fédération devra être dotée des ressources suffisantes. Le fait d'avoir à demander des fonds aux membres chaque fois que survient une priorité paralyse l'organisation et l'empêche d'être rapide et réactive. Par conséquent, le budget pour le premier exercice qui figure ci-avant prévoit des fonds suffisants pour réaliser les activités de base et répondre aux enjeux et possibilités qui pourraient survenir. De plus, il faudrait offrir la possibilité aux associations membres d'offrir des contributions en nature, de sorte de la fédération puisse exercer ses activités sans avoir nécessairement besoin d'aide financière supplémentaire.

Il est également à remarquer que le budget contient un poste pour les coûts de traduction. Le Groupe de travail a mentionné que la nouvelle fédération devrait être une organisation bilingue. Une somme initiale a donc été affectée à la traduction. Toutefois, selon la croissance de la Fédération, ce montant pourrait rapidement devenir insuffisant.

Le Groupe de travail recommande que les deux projets du premier exercice (le projet A et le projet B ci-avant) entrepris par la Fédération englobent :

- A. l'établissement d'un programme national de mesure des indicateurs de rendement clés (IRC);
- B. l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour les relations gouvernementales.

Il est possible que les fonds affectés aux projets A et B dans l'ébauche de budget soient insuffisants et que l'on doive puiser dans le fonds pour la création de possibilités pour réaliser les projets, ou que l'on doive accorder la priorité à l'un des deux projets.

iv. Revenus

Le Groupe de travail sur les finances a présenté une projection des revenus sur trois ans (avec de modestes hausses graduelles d'année en année). Une période de trois ans a été considérée comme suffisante pour permettre à la Fédération de s'établir, mais pas trop longue, de sorte que les coûts restent dans un horizon prévisible.

Cibles de revenus pour les trois premiers exercices

SECTEUR/SOURCE	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	EXEMPLES D'ASSOCIATION
Associations régionales	42 000 \$	48 000 \$	53 000 \$	Membres de l'organisme Parnership
Associations de bibliothèques publiques	90 000 \$	100 000 \$	110 000 \$	CBUC, ABCPLD, Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario, BCLTA (la plupart provenant du CBUC)
Associations de bibliothèques scolaires (de la maternelle à la 12 ^e année)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	TALCO, approche directe
Associations de bibliothèques à vocation spéciale	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	ABSC, ACBD, sections régionales de la SLA, CAIS et de nombreuses autres
Associations de bibliothèques universitaires	80 000 \$	90 000 \$	100 000 \$	ABRC, RCDR
Associations de bibliothèques collégiales	12 500 \$	15 000 \$	17 500 \$	OCLS, promotion directe
Écoles de bibliothéconomie	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	Dirigé par les employés, promotion directe
Programmes et services	60 000 \$	70 000 \$	80 000 \$	Dirigé par les employés, Programmes de legs
Organisations alliées	5 000 \$	7 500 \$	10 000 \$	Dirigé par les employés, Programmes de legs

Legs de l'ACB	68 000 \$	36 000 \$	6 000 \$	Hypothèse de 100 k\$ sur trois ans, mais ce montant pourrait être inférieur
TOTAL	386 500 \$	400 500 \$	415 500 \$	

a. Frais de membres

Le Groupe de travail et le Groupe de travail sur les finances ont étudié de nombreux modèles de revenus en frais de membres. Axé sur la création de tranches en fonction d'un ensemble de critères communs (p. ex. critères démographiques, professeurs / étudiants, etc.). Un autre modèle s'appuyait sur la répartition en fonction des régions, plutôt que des secteurs (p. ex. national, provincial/ territorial). Bien que ces modèles aient été utiles pour affiner la réflexion du Groupe de travail, aucun d'entre eux n'était assez solide pour être recommandé.

Le Groupe de travail sur les finances a en fin de compte recommandé un modèle de financement qui organise les associations membres potentielles en secteurs (p. ex. les bibliothèques publiques, les bibliothèques universitaires et les bibliothèques à vocation spéciale) et en associations régionales, fixant les cibles de revenus pour ces secteurs.

D'importants montants cibles ont été fixés pour chaque secteur selon différentes formules. Pour les associations provinciales et territoriales, la cible représente environ 1 % des coûts de fonctionnement de l'association. Dans les cas du CBUC et de l'ABRC, les cibles sont définies en fonction de la taille, de la portée des membres et de la capacité financière de l'association. Pour d'autres, les cibles ont été fixées selon une méthode moins empirique, mais tentent de tenir compte avec fidélité des niveaux de contribution, selon le secteur. Le Groupe de travail recommande que les frais de membres pour le CBUC et l'ABRC soient gelés au taux d'inauguration pour les trois premières années afin de reconnaître que ces deux associations déboursent une part importante pour leurs secteurs.

Le Groupe de travail a convenu que la création de tranches ou d'une certaine forme d'étalonnage des frais d'association devrait être établie aux fins de clarté et de transparence. Les membres du Groupe se sont entendus sur le principe que les frais de membres de la Fédération devraient être abordables et sur le fait qu'il ne faudrait exiger qu'un minimum de soutien financier des associations, idéalement associé à l'étalonnage ou à l'établissement de tranches. Bon nombre des associations sont de petite taille, mais il a aussi été reconnu que les associations disposent de mécanismes de collecte de fonds pour les entreprises qu'elles considèrent comme importantes : certaines d'entre elles haussent les frais de membre, d'autres utilisent leur réserve et d'autres encore ont recours à ces deux avenues.

Le montant minimum des frais de membres proposé est de 300 \$ et des tranches seraient créées pour des montants supérieurs. Bien qu'il existe certaines associations pour lesquelles les frais de membre sont peu élevés, et qui ont donc de petits budgets d'exploitation, qui pourraient trouver ce montant trop élevé, la réalité est que la défense des intérêts sur les scènes fédérale et internationale est une activité qui nécessite de l'argent. Ces associations devront déterminer si la participation aux activités à l'échelle nationale a de la valeur pour elles. Si c'est le cas, elles devront ensuite se pencher sur la manière d'amasser les fonds pour y participer. Afin d'y arriver, il est possible qu'elles doivent augmenter les frais de membres, redéfinir la priorité des activités ou procéder à des collectes de fonds.

La coordination des contributions dans un tel modèle sera complexe. L'ABRC et le RCDR représentent ensemble toutes les bibliothèques universitaires et les deux organisations coordonneront leurs efforts pour atteindre leur cible. Les bibliothèques collégiales ne possèdent pas d'association nationale, mais elles possèdent des associations régionales ou provinciales et peuvent également être associées par le biais d'organisations nationales comme l'association Collèges et instituts Canada et les organisations provinciales. De même, tandis que le CBUC représente les bibliothèques publiques de villes dont la population compte plus de 100 000 habitants, il existe de nombreuses bibliothèques publiques de petite taille qui sont des membres institutionnels d'associations provinciales ou territoriales ou qui sont membres d'autres organismes régionaux qui représentent les bibliothèques publiques, comme la Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario. Il sera important d'établir la façon dont elles contribueront financièrement à la Fédération.

De nombreux établissements et bibliothèques sont membres de plusieurs associations, mais les cibles de revenus sont assez modestes et l'éventail des établissements si large qu'il est hautement improbable que l'ensemble des contributions d'un établissement à plusieurs associations dépasse la somme que les établissements paient actuellement pour leur frais de membre de l'ACB.

Pour ce qui est des bibliothèques scolaires, la grande partie du travail de défense des intérêts auquel elles ont participé s'est traditionnellement fait à l'échelle du gouvernement provincial ou de la commission scolaire locale, qui échappent tous les deux à la portée de la Fédération. Cependant, les travaux récents sur les normes nationales qui ont été menés par les membres de l'ACB occupant des postes de bibliothécaires dans une école ont été importants et devraient se poursuivre dans le cadre des travaux sur les normes nationales effectués par la Fédération. Les bibliothécaires qui travaillent dans une école sont souvent représentés par la fédération ou le syndicat des enseignants de leurs provinces. Nous espérons que ces sous-associations d'associations d'enseignants de la province seront en mesure de se joindre à la Fédération afin de poursuivre ce travail à portée nationale. Un montant modeste a été attribué comme cible de revenus pour ce secteur.

Le financement de base de la nouvelle fédération proviendra en grande partie d'associations établies dotées de modèles clairs pour le groupement de leurs contributions. Bon nombre d'autres associations ou groupes désireront verser des contributions, mais il leur faudra, de concert avec la Fédération, déployer des efforts pour coordonner ces versements. Le conseil d'administration de la nouvelle Fédération devra tenir compte des coûts de la gestion de ce modèle de financement complexe.

b. Transfert des ressources

Les ressources pour la dissolution de l'ACB seront versées à la nouvelle fédération comme l'autorise le droit fiscal. Il est difficile d'évaluer cette somme, compte tenu des dettes actuelles de l'association. Un montant de 100 k\$ a toutefois été affecté et réparti sur trois ans en prévision du transfert. Malheureusement, plus l'ACB fonctionne longtemps sous sa forme actuelle, moins il y aura de ressources pour contribuer à la Fédération, étant donné que l'ACB continue d'être déficitaire et de dépendre de réserves qui se tarissent.

c. Revenus autres que les cotisations et contributions

Le Groupe de travail reconnaît que le financement de la Fédération proviendra en grande partie des cotisations des associations. Toutefois, au fur et à mesure que l'organisation prendra de l'importance, il sera important de diversifier la base de revenus pour s'adapter à la croissance et pour alléger les obligations financières des associations membres. Les sources de revenus nets incluses dans le modèle financier englobent les réunions de politique, les ventes d'ouvrages (surtout la norme en matière de description des ressources et d'accès RDA) et les subventions. Il est également possible de chercher des « mécènes visionnaires » qui croient en l'importance des travaux de la Fédération et qui désirent lui fournir une aide financière. Si un mécène visionnaire manifeste son intérêt, le conseil d'administration de la Fédération envisagera peut-être de créer une fondation de bienfaisance ou une fiducie caritative pour pouvoir remettre des reçus fiscaux pour les dons.

Les frais de membre des organisations alliées (p. ex., l'organisation BookNet, le Book and Periodical Council et de nombreuses autres organisations) sont aussi considérés comme une source de revenus dans le modèle. Bon nombre d'organisations offrent cependant des ententes de réciprocité pour l'adhésion, plutôt qu'imposer des frais de membres. Il sera important d'obtenir du financement formel (c.-à-d. fiscal) pour la Fédération, mais le total des revenus tirés des organisations alliées sera minime.

Certaines de ces sources de revenus sont incluses dans le budget du premier exercice. D'autres (p. ex. les « mécènes visionnaires ») ne sont prévues qu'à compter du deuxième exercice. Il semble en effet peu probable de recevoir des fonds de ces sources lors de la première année d'activité.

Quelles que soient les possibilités de revenus qui se présentent, elles doivent être cohérentes avec la nature et la vocation d'une organisation de défense des intérêts.

La nouvelle fédération a pour objectifs, entre autres, de renforcer les associations membres provinciales, territoriales et nationales et d'éviter la concurrence entre ses membres. La Fédération privilégiera la collaboration avec les associations membres et elle devra travailler de concert avec elles pour éviter que leurs efforts et que les demandes d'aide financière présentées aux bailleurs de fonds potentiels ne se livrent concurrence. De plus, lorsque ce sera possible, il faudra mettre à profit les points forts de toutes les parties. (Ainsi, la Fédération n'offrira pas de séances de perfectionnement professionnel au-delà de son champ de compétences et peut choisir d'offrir des séances de perfectionnement professionnel liées à son mandat [c.-à-d. politique] par le biais de l'infrastructure des associations membres.)

G. DÉSIGNATION DE LA FÉDÉRATION

Le Groupe de travail a convenu au printemps 2015 de recommander que la nouvelle fédération proposée porte un nom différent que l'ACB: Il suggère la *Fédération canadienne des associations de bibliothèques / Canadian Federation of Library Associations* comme nom pour la fédération proposée. Il a été suggéré que le nouveau nom donne le signal à la communauté des bibliothèques que la nouvelle fédération nationale est une association nationale entièrement recentrée et rajeunie, ce qui contribuera à atténuer une partie du cynisme lié à l'Association canadienne des bibliothèques et à ses tentatives de changement antérieures. Cela dit, il a été soulevé que les personnes que la nouvelle association nationale tentait d'influencer ne partageaient pas ce cynisme au sujet de l'ACB et qu'en fait le nom *Association canadienne des bibliothèques* présentait pour elles de fortes connotations positives.

Nous avons consulté la société Impact Affaires publiques (Impact) pour établir si le nom aurait un effet sur l'influence de la Fédération sur les intervenants fédéraux, étant données les relations de longue date de l'ACB avec le gouvernement fédéral et sa renommée auprès des intervenants externes du gouvernement fédéral. La firme Impact a établi qu'un changement de nom pouvait être effectué sans perte de crédibilité ni d'influence.

Ce point n'avait pas été examiné au forum des intervenants du 2 juin 2015 en raison du manque de temps. La question a donc été soumise au vote des participants au début d'août 2015, le résultat devant alimenter la version suivante de la proposition, soit la présente proposition. Un certain nombre de participants se sont déclarés fortement préoccupés à l'idée de perdre le nom utilisé depuis des décennies, *l'Association canadienne des bibliothèques*, et la crédibilité qui avait été bâtie avec ce nom. Certains autres ont exprimé leur inquiétude quant à la pertinence d'effectuer un changement de nom pour des motifs internes à la communauté des bibliothèques, plutôt que privilégier les besoins liés à un engagement à l'égard des intervenants externes. La majorité des participants ont toutefois voté en faveur d'un nouveau nom pour l'association nationale :

Fédération canadienne des associations de bibliothèques / Canadian Federation of Library Associations (FCAB/CFLA)

Les résultats de l'enquête comprenaient un petit nombre de demandes (très peu) pour conserver le nom ABC, mais la grande majorité des commentaires ne se prononçaient pas sur cette question. Par conséquent, la présente proposition finale recommande le nouveau nom pour l'association nationale.

H. AVENIR DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÈQUES

La première version de la proposition contenait un examen de la possibilité de transformer l'ACB actuelle en la nouvelle fédération. Depuis, il est toutefois devenu clair qu'il y a de nombreux avantages à établir une nouvelle organisation sans histoire dans la communauté et sans dettes financières ou autres liées au passé.

Le Groupe de travail recommande donc la dissolution de l'ACB actuelle comme personne morale et l'enregistrement d'une nouvelle entité nationale sans but lucratif. La Fédération et son conseil d'administration bénéficieront ainsi d'un nouveau départ.

III. Avantages du modèle proposé

A. POUR LES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÈQUES MEMBRES

La présente proposition vise à définir de façon générale les avantages d'une voix nationale unifiée pour les bibliothèques canadiennes et pour les valeurs et les intérêts des bibliothèques. Le modèle de fédération recommandé comporte un certain nombre d'avantages importants pour les associations provinciales et régionales et pour les associations d'établissements et les associations sectorielles nationales :

- Les associations pourront influer de façon plus marquée sur les priorités et stratégies de l'association nationale;
- Le volet recherche suggéré pour la Fédération aidera les associations à soutenir leurs membres dans leurs efforts pour mieux connaître les domaines d'intérêt pour les bibliothèques et il pourra éclairer les activités de défense des intérêts et d'élaboration des politiques à tous les niveaux de la communauté des bibliothèques;
- La Fédération appuie ces associations dans leurs propres activités de défense d'intérêts et permet à leurs membres d'avoir une voix sur la scène nationale;
- La participation à une fédération libère les associations de la nécessité de s'attacher aux travaux qu'elles ont établis comme importants pour leurs membres directs;
- La structure d'adhésion de la Fédération fournit une possibilité de forte représentation dans un partenariat qui confère de la force au secteur à l'échelle nationale;
- Le modèle de la fédération fournit des occasions de participation nationale aux membres des associations membres.

B. POUR LES CITOYENS

Quant aux citoyens membres de ces associations, leur adhésion à titre personnel ou l'adhésion de leur établissement à leur association provinciale, régionale ou nationale leur donne des occasions de participer à un dialogue national sans avoir à payer le montant intégral des frais de membres, comme actuellement exigé par le modèle d'adhésion directe de l'ACB.

IV. Prochaines étapes

A. VOTE DES MEMBRES DE L'ACB

Les commentaires reçus par le Groupe de travail au cours des enquêtes menées en octobre et novembre 2015, y compris les réponses à l'enquête menée auprès des membres de l'ACB, étaient extrêmement positifs. Par conséquent, le conseil exécutif de l'ACB demandera aux membres d'étudier à fond la présente proposition. Ils seront ensuite invités à voter sur une résolution spéciale pour dissoudre l'ACB de sa forme actuelle afin d'investir dans la formation de la Fédération proposée dans le présent rapport. Le vote se tiendra à la fin de janvier 2016 lors de la superconférence de l'OLA.

Il faudra plusieurs mois pour cesser les activités de l'ACB, en particulier car celle-ci doit organiser son dernier congrès pour juin 2016. Des discussions concernant la responsabilité pour le transfert de différents éléments auront lieu de manière continue au cours de cette période entre le conseil exécutif de l'ACB et le conseil d'administration de la Fédération.

B. LANCEMENT DE LA NOUVELLE FÉDÉRATION

Si le vote est positif, le Groupe de travail devra mettre sur pied la nouvelle Fédération, former le premier conseil d'administration et commencer les travaux pour mettre en place les premiers éléments de la gouvernance. Il faudra prendre des décisions concernant les recommandations du présent rapport, envoyer des invitations aux associations de bibliothèques du pays et définir les produits livrables pour la première année.

C. CONGRÈS ANNUEL 2016

L'ACB compte tenir une réunion nationale à Ottawa en 2016. Si les membres approuvent la proposition de dissoudre l'ACB afin de créer une nouvelle fédération nationale, en fonction des recommandations de la présente proposition, ce sera le dernier congrès national au Canada. Il est effectivement recommandé dans la présente proposition que les futures discussions nationales se tiennent en marge des divers congrès des bibliothèques régionaux au pays. Le conseil exécutif actuel de l'ACB, et ce serait le dernier conseil, viserait à utiliser ce congrès pour célébrer la longue et vénérable histoire de l'ACB comme association nationale et pour présenter la nouvelle Fédération aux membres de la communauté des bibliothèques présents.

page 26 de 49

V. Remarques finales

Au cours des 69 dernières années, l'Association canadienne des bibliothèques a servi de voix unifiée pour les bibliothèques et les employés de bibliothèque du pays. Pendant cette période, le paysage des associations de bibliothèques s'est agrandi de façon exponentielle, tout comme a augmenté la complexité des droits à l'information que nous défendons, des politiques que nous appuyons et des services que nous fournissons.

Il est plus important que jamais de s'exprimer d'une voix nationale forte et unifiée pour défendre le droit à l'information, les politiques en matière d'information et les valeurs des bibliothèques. La présente proposition d'un nouveau modèle d'association fédérée d'associations représente un important éloignement par rapport à la structure traditionnelle de l'adhésion directe de l'ACB. Cette structure présente toutefois de nombreux points forts :

- Elle réduit le chevauchement des efforts d'une association de bibliothèques à l'autre;
- Elle renforce les avantages de l'adhésion à une association provinciale;
- Elle offre un soutien pour la défense des intérêts des associations d'établissements nationales;
- Elle crée une structure pour une collaboration véritable avec les associations d'établissements régionales et nationales;
- Elle est économiquement viable et durable.

Elle permet en même temps de respecter l'intérêt exprimé par la communauté des bibliothèques à l'égard d'une plateforme nationale solide pour le dialogue politique et de protéger la capacité des citoyens de participer aux activités et de travailler aux dossiers en réseau.

La présente proposition comporte un certain niveau de risque pour tous les intervenants proposés. Nous avons toutefois tous à cœur la forte présence des bibliothèques sur les scènes nationale et internationale. Nous possédons tous des points forts que nous pouvons mettre à profit. Nous sommes tous doués pour la collaboration. Une association nationale saine, efficace et dynamique est à notre portée; nous n'avons qu'à unir nos efforts pour la créer.

page 27 de 49

ANNEXE A

FOIRE AUX QUESTIONS

Q1. Comment les citoyens pourront-ils se faire entendre dans la fédération proposée s'ils ne peuvent pas en être membres directement?

Il y a deux réponses à cette question.

- 1) Les citoyens qui sont membres d'associations membres participeront à une variété d'activités liées à la fédération proposée, comme prendre part à des comités ou participer à des groupes de travail, pour donner deux exemples. Un citoyen peut se faire entendre s'il s'engage comme volontaire pour effectuer ces tâches.
- 2) En ce qui concerne le vote des membres dans la fédération proposée, les associations membres, comme les associations provinciales ou les associations d'établissements, prennent très au sérieux la satisfaction de leurs membres. Si vous êtes membre d'une association qui est membre de la fédération proposée et que vous ne croyez pas être entendu par votre association (en gardant à l'esprit que ce n'est pas nécessairement parce qu'on vous écoute qu'on est d'accord avec ce que vous dites), vous devez alors faire connaître vos préoccupations à l'association dont vous êtes membre afin qu'elle puisse y répondre.

Q2. Comment les personnes qui travaillent dans une bibliothèque à vocation spéciale ou à titre de consultants peuvent-elles participer à la fédération proposée?

Pour pouvoir participer aux activités de la fédération proposée, les citoyens doivent être membres d'une association membre. La manière la plus simple pour le devenir est de se joindre à une association qui est membre de l'association proposée, comme l'association dans votre province (p. ex. OLA ou BCLA), pourvu que cette dernière soit membre de la Fédération.

Q3. Comment les bibliothèques de petites régions rurales et éloignées pourront-elles se faire entendre dans la fédération proposée?

La manière la plus simple d'y parvenir est soit par l'intermédiaire de l'association provinciale ou régionale, s'ils acceptent les membres institutionnels (p. ex. British Columbia Library Association, Manitoba Library Association), soit par l'intermédiaire d'une autre association qui représente les bibliothèques publiques en particulier et qui comprend des membres en régions rurales et éloignées (p. ex. Association of BC Public Library Directors, Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario).

Q4. Que se passe-t-il dans les provinces où il y a plus d'une association?

Toutes les associations sont invitées à se joindre à la fédération proposée, où elles auront droit de vote en tant que membres. En retour, leurs membres ont le droit de participer aux activités de la Fédération proposée, notamment en prenant part à des comités sur l'élaboration des politiques ou à d'autres groupes de travail.

Pour ce qui est de la composition du conseil d'administration en ce qui a trait aux directeurs régionaux, il est recommandé dans la proposition que les représentants régionaux fassent partie de l'équipe de direction d'une association qui représente plus d'un secteur. Cette restriction est prévue afin d'assurer la plus vaste représentation possible des bibliothèques dans une région. La plupart des provinces comptent plus d'une association : dans une telle situation, l'association multisectorielle a la possibilité de collaborer avec les autres associations afin de veiller à la plus vaste représentation possible de leur province.

Il faut également se rappeler que la configuration de la direction de l'organisation est aiguillée par ses membres, ce qui est très similaire à la manière dont nous, les bibliothèques, définissons nos priorités en fonction de la volonté, des intérêts et des besoins de nos communautés.

Q5. Quelle est la place des petites associations qui n'ont pas de grands moyens financiers et de quelle façon participeront-elles lorsqu'elles seront groupées avec de plus grandes associations?

Comme il en est fait mention dans la proposition, le coût minimal suggéré est de 300 \$. La réalité est que les activités qui seront entreprises par la fédération proposée coûteront de l'argent et qu'il faut donc du financement pour les payer. Si une organisation, sans égard à sa taille, veut donner son avis sur l'établissement des priorités, participer au dialogue et avoir son mot à dire sur la manière dont se déroulent les activités ainsi que sur les positions finales qui sont adoptées, alors ils doivent contribuer au financement de ces activités. En ce qui a trait aux activités effectuées par la fédération proposée, le coût de 300 \$ est une petite somme, en particulier lorsqu'il tient compte du fait que certaines associations paieront 20 000 \$ ou plus. Il est certain que certaines associations devront envisager de percevoir des droits additionnels auprès de leurs membres ou d'augmenter leurs frais d'adhésion. Il s'agit de décisions qui devront être prises par chacune des organisations, de manière individuelle.

Les petites associations ont le droit de prendre part aux votes des membres, mais également de participer en tant que partenaires égaux aux comités, aux groupes de travail ou aux autres structures que la fédération proposée pourrait mettre sur pied.

Q6. Est-ce que les associations particulières au secteur pourront participer et aurontelles leur mot à dire en présence de plus grandes associations?

Absolument. Nous encourageons et invitons les associations particulières au secteur à se joindre à la fédération. En fait, leur point de vue et leur expertise uniques seront utiles pour

étudier de nombreux sujets. Comme indiqué plus haut en réponse à d'autres questions, toutes les associations membres ont le droit de prendre part aux votes des membres, mais également de participer en tant que partenaires égaux aux comités, aux groupes de travail ou aux autres structures que la fédération proposée pourrait mettre sur pied.

Q7. De quelle manière la fédération proposée représentera-t-elle chacune des voix uniques dans la communauté des bibliothèques?

La fédération proposée ne peut et ne souhaite pas être responsable de parler pour l'ensemble de la communauté des bibliothèques ou de représenter chaque point de vue et voix uniques. Il s'agirait d'une attente impossible envers n'importe quelle association. La fédération proposée représentera les priorités et les intérêts de ses membres sur les plans national et international, comme ils auront été décidés par les membres par l'intermédiaire de différents canaux de participation, notamment des comités, des groupes de travail et des votes de membres.

Q8. Est-ce que la fédération proposée défendra et respectera la valeur de nos rôles professionnels, comme les bibliothécaires, les bibliotechniciens et les professeurs-bibliothécaires?

La fédération proposée :

- Travaille à atteindre l'excellence pour les bibliothèques au Canada.
- Fait la promotion des valeurs et de l'importance des bibliothèques.
- Influe sur les politiques publiques nationales et internationales qui ont des répercussions sur les bibliothèques et leur communauté.

La Fédération prendra les devants ou interviendra dans l'élaboration des normes nationales et dans l'accréditation des programmes des bibliothèques, le cas échéant. La Fédération doit être prête à diffuser des déclarations sur le rôle des bibliothécaires et des travailleurs de l'information lorsqu'il est nécessaire de le faire à l'échelle nationale.

Q9. Comment la nouvelle fédération représentera-t-elle le personnel de soutien?

La portée de la fédération proposée concerne les politiques nationales et internationales, ainsi que les normes et les autres instruments similaires à l'échelle internationale. La discussion sur ces sujets ne relève pas d'un seul type d'employés de bibliothèques. Le personnel de soutien pour tous les rôles sera invité à y participer, ainsi qu'à prendre part aux autres activités de la fédération proposée, par l'intermédiaire de leur adhésion aux associations membres. Partout au pays, de nombreuses associations sont ouvertes à la participation du personnel de soutien, notamment les associations provinciales ou les associations propres à un rôle en particulier.

Nous avons reçu certains commentaires selon lesquels le personnel de soutien des bibliothèques ne se sent pas toujours impliqué dans les associations provinciales. Il sera important pour les membres de ces associations de bibliothèques provinciales de faire les démarches pour communiquer avec elles afin de régler ce problème à l'échelle locale, étant donné que la participation locale est le premier échelon de la structure de la participation nationale.

Q10. Que deviendront les réseaux et les comités existants de l'ACB?

Au fil des ans, les communautés et les réseaux de l'ACB ont apporté une contribution importante à l'ACB, ainsi qu'aux communautés de bibliothèques. Le conseil exécutif de l'ACB et les membres du Groupe de travail sur la future fédération ont exprimé leur sincère reconnaissance à ces groupes pour avoir fourni leur expertise sur des questions importantes sur les scènes nationale et internationale et pour avoir offert des occasions de réseautage et d'éducation à leurs membres et à la communauté des bibliothèques en général.

Le conseil d'administration de la fédération proposée devrait définir sa propre structure, qu'il s'agisse des communautés, des groupes de travail ou des autres mécanismes de discussion et de prise d'action sur différents sujets en matière de politique. Nous espérons que cela sera fait très rapidement et que l'expertise des membres des comités et des réseaux de l'ACB sera reconnue à mesure que le conseil d'administration de la Fédération forme ses comités en puisant dans ses associations membres.

Q11. Y aura-t-il un mécanisme permettant aux personnes d'un bout à l'autre du pays qui s'intéressent à des questions semblables de communiquer entre elles?

En plus du mandat proposé, les filtres suivants sont recommandés pour la nouvelle fédération afin de choisir dans quoi investir le temps, l'argent et les efforts du personnel :

- S'agit-il d'une question d'intérêt national ou international pour les bibliothèques?
- Entraîne-t-elle des conséquences sur les politiques publiques?
- Est-il nécessaire pour la Fédération de s'engager dans ce dossier?
- Est-il préférable que cette question soit abordée par une voix nationale unifiée ou l'enjeu est-il mieux servi par une ou plusieurs associations membres de la Fédération?

Il faudra prévoir des occasions pour les membres des associations membres de faire du réseautage afin de discuter des politiques nationales et internationales, ainsi que d'autres questions qui cadrent avec la portée de la Fédération, afin de permettre aux travaux de la Fédération de progresser. La nature exacte de ces mécanismes de réseautage devra être précisée au cours de la phase de démarrage de la Fédération.

Q12. Quelle est l'incidence de la fédération proposée sur l'organisme Partnership?

L'organisme The Partnership est un réseau national d'associations de bibliothèques provinciales et territoriales qui collaborent à l'élaboration des services et des programmes destinés aux membres de leurs associations respectives. L'organisme Partnership est donc un mécanisme de collaboration important pour les associations des provinces. La présente

proposition décrit avec précision la portée de la Fédération, qui sera différente de celle de l'organisme The Partnership. Le Groupe de travail recommande que la Fédération s'efforce de canaliser toute activité d'éducation en continu vers l'organisme The Partnership, qui fait déjà de l'excellent travail à titre de plateforme de perfectionnement professionnel. Les membres de l'organisme The Partnership ont participé aux réunions du Groupe de travail et des intervenants. Nous sommes donc confiants du caractère unique de la présente proposition.

ANNEXE B

CONTEXTE ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

A. CONTEXTE ACTUEL

Depuis longtemps, les bibliothèques du Canada recueillent et conservent l'information, les connaissances et les manifestations culturelles qui forment le fondement de la culture, de l'innovation économique et sociale et de l'engagement civil et veillent à en fournir l'accès. Notre travail célèbre la diversité canadienne, appuie l'apprentissage la vie durant et contribue au développement de collectivités justes et équitables. Les bibliothèques canadiennes et les intérêts civils qu'elles défendent servent de pilier pour la démocratie moderne et le progrès de l'humanité.

Le travail des bibliothèques découle d'engagements fondamentaux à l'égard de l'équité, de la liberté d'expression et de la participation sociale, des engagements qui appuyés par les contextes nationaux et internationaux ou qui en découlent. Ces engagements s'expriment par nos valeurs et ils subissent les répercussions d'un large éventail de politiques publiques et de dispositions législatives. Le droit d'auteur, la protection des renseignements personnels, le principe de neutralité d'Internet, l'égalité de l'accès à l'information, la conservation de la culture, la liberté intellectuelle et l'accessibilité des formats : voilà quelques-unes seulement des importantes questions de politique nationale qui nous touchent tous comme Canadiens et qui touchent ceux d'entre nous qui travaillent dans les bibliothèques. Cependant, ces principes fondamentaux et les valeurs qui les sous-tendent sont de plus en plus assujettis à des intérêts nationaux, internationaux, commerciaux et politiques antagonistes. Ils sont donc de plus en plus vulnérables tandis que de nouveaux contextes émergent et que les contextes existants se complexifient, comme ceux qui sont créés par le terrorisme et la sécurité nationale, le commerce international, les réseaux numériques, le principe de la commodité pour les consommateurs et les avalanches de données.

Sur un plan pratique, l'accès public au savoir et aux connaissances spécialisées aide les collectivités à créer, à innover et à devenir prospères. Les bibliothèques canadiennes servent d'infrastructure du savoir et d'infrastructure sociale pour les collectivités qui sont novatrices, résilientes et généreuses et qui ont la capacité d'adaptation. Elles constituent donc toujours, à ce titre, un élément essentiel d'une démocratie informée et engagée et ce fait doit être expliqué, démontré et loué partout, à l'échelle nationale. Enfin, comme communauté nationale, nous devons veiller à ce que les Canadiens aient accès aux meilleures bibliothèques possible.

Parce que de si nombreux intérêts politiques nationaux et internationaux ont un important retentissement jusqu'à l'échelle locale et parce que les bibliothèques canadiennes exercent leurs activités principalement aux niveaux local et institutionnel, celles-ci ont besoin d'une présence nationale forte et cohérente. Elles ont aussi besoin d'une organisation qui surveille les divers contextes et enjeux nationaux et examine leur interférence avec les intérêts et les valeurs

que la communauté des bibliothèques partage et défend, qui recommande l'amélioration des politiques et qui fournit des conseils pour la définition de positions sur des questions d'intérêt. Nous avons besoin d'une plateforme nationale pour que l'ensemble de la communauté des bibliothèques puisse examiner et traiter les enjeux nationaux du secteur qui nuisent à nos efforts pour protéger et favoriser les droits et les libertés fondamentales en matière d'accès à l'information. Nous avons aussi besoin de travaux de recherche concertés à l'échelle nationale pour obtenir des preuves et des données quant à la valeur des bibliothèques et à l'importance du secteur.

Autre considération importante, nous avons besoin d'une voix nationale forte, efficace et unie qui défend ces questions. Nous avons besoin d'une organisation unique qui s'exprime avec autorité et confiance au sujet des importants enjeux et évènements nationaux et internationaux qui ont des conséquences sur la prestation des services bibliothécaires, l'accès à l'information des Canadiens et la capacité de ceux-ci d'entrer en relation avec le savoir et l'information. Il ne s'agit pas là d'activités qui peuvent être entreprises ou coordonnées de façon ponctuelle : nous devons être déterminés, prompts et stratégiques. Et nous devons être unis.

Nous avons besoin de cette voix, parce que les valeurs que les bibliothèques défendent, qui sont essentielles à une société informée, équitable et engagée, se complexifient et les intervenants qui ont des intérêts antagonistes exercent une si forte influence que toute fragmentation de la voix du secteur des bibliothèques à l'échelle nationale nous empêchera d'être entendus. Nous serons ignorés, car nous ne serons pas perçus comme étant unis.

We need this because the very issues that library services uphold - and that are critical to an informed, engaged, and equitable society - are becoming more complex, and the stakeholders with competing interests are so influential that any fragmentation of the library sector voice at a national level will mean we are not heard. We will be dismissed because we will not be seen as unified.

Cette voix forte, unifiée et efficace est le résultat que nous tentons d'obtenir en suggérant la création d'une fédération.

B. ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÈQUES

Pendant plus de 68 ans, l'Association canadienne des bibliothèques a agi comme voix nationale pour les bibliothèques. L'ACB a défendu les valeurs des bibliothèques dans des dossiers comme le droit d'auteur, le tarif des documents de bibliothèques, le principe de neutralité d'Internet, le droit à la vie privée, les services aux personnes incapables de lire les imprimés et la liberté intellectuelle. L'organisation collabore avec la communauté des bibliothèques internationale, surtout par sa contribution à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA). L'ACB a fourni un soutien à la recherche sur le secteur des bibliothèques et de l'information, y compris des statistiques et des rapports sur l'importance des bibliothèques et sur les ressources humaines dans le domaine des bibliothèques et de l'information (groupe de travail 8R), des services aux personnes incapables

de lire les imprimés et la publication *Leading Learning : Standards of Practice for School Library Learning Commons in Canada.* Malgré des problèmes de capacité et de baisse du nombre de membres, l'ACB est toutefois toujours reconnue comme la voix nationale pour les bibliothèques anglophones du pays auprès des organismes du gouvernement fédéral et des intervenants internationaux. Elle possède les précieux avantages de la renommée, de la crédibilité et du prestige aux yeux des responsables de l'élaboration des politiques fédéraux et internationaux.

L'ACB a réussi à se positionner auprès des responsables de l'élaboration des politiques à l'échelle fédérale et sur la scène internationale, à l'extérieur du secteur des bibliothèques canadien, mais le maintien d'une position unique et pertinente à l'intérieur du secteur s'est avéré plus difficile. Un nombre étonnamment élevé d'associations vouées au secteur des bibliothèques et de l'information se livrent concurrence pour attirer des membres, et bien que chaque association travaille de toute évidence à représenter son bassin, l'effet général est une dilution des efforts de promotion des valeurs et de l'importance des bibliothèques au Canada.

Il y a maintenant des associations de bibliothèques canadiennes représentant des établissements qui s'attachent aux problèmes particuliers et pointus de leurs organisations membres et qui exercent une influence grandissante à l'échelle fédérale. Ces associations ont la confiance de leurs membres et elles ont accès aux ressources de l'établissement dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. Toutefois, elles ne sont pas représentatives de toutes les bibliothèques dans leurs secteurs respectifs; ainsi, tant l'Association des bibliothèques de recherche du Canada que le Conseil des bibliothèques urbaines du Canada s'intéressent à des genres précis de bibliothèques à l'intérieur de leurs secteurs respectifs, soit le secteur universitaire et le secteur des bibliothèques publiques.

Les associations provinciales et territoriales sont efficaces dans certains secteurs clés : elles offrent des occasions régionales à proximité de la maison, accessibles et dans un cadre plus intime pour le travail en réseau intersectoriel, l'apprentissage et la mobilisation des employés des bibliothèques. Elles offrent aussi une voix unifiée à leurs établissements et bibliothèques membres devant leurs gouvernements provinciaux et territoriaux respectifs, qui sont des acteurs importants du secteur des bibliothèques publiques, scolaires et universitaires sur le plan financier.

Ces associations nationales et provinciales sont efficaces dans la défense des intérêts des membres, mais leur action au niveau fédéral devient diffuse et moins efficace, étant donné la pluralité des voix. Lorsqu'une importante question de politique nationale se pose, comme le traité de Marrakech, l'abolition de la version longue du recensement, le projet de modification au droit d'auteur, les nombreuses associations de bibliothèques se mobilisent toutes, écrivent des lettres qui présentent peut-être un contenu semblable, mais qui perdent leur efficacité, car elles paraissent incohérentes, voire contradictoires ou à l'inverse, indûment répétitives. Les responsables de l'élaboration des politiques et les hommes politiques reçoivent une abondante correspondance qu'il est facile de mettre de côté, parce que la fragmentation envoie le message que nos positions ne sont pas harmonisées. Ces décideurs prennent souvent contact avec l'ACB pour connaître sa position, cherchant à comprendre ce que pensent les

bibliothèques de ces questions. Pendant combien de temps encore feront-ils cet effort? La fragmentation de notre voix à l'échelle nationale dans notre communauté des bibliothèques est dangereuse et elle nuit à nos bassins de membres qui se chevauchent, à nos bonnes et honorables intentions et, en fin de compte, à la réalisation de nos propres intérêts à titre de bibliothécaires, d'établissements et d'associations.

Le groupe d'experts de la Société royale du Canada, dans son rapport publié dernièrement et intitulé *L'avenir au présent : Les bibliothèques, les centres d'archives et la mémoire collective au Canada*, expose en profondeur le problème qui nous intéresse ici. La fragmentation de la communauté des bibliothèques est la seule menace importante qui pèse sur la possibilité que notre voix soit prise au sérieux sur la scène nationale.

Le monde a changé depuis que l'ACB a été créée. Sa composition, son fonctionnement et ses fonctions ont initialement été conçus en fonction d'un secteur des bibliothèques simple. Des décennies plus tard, nous voyons une ACB diminuée, une association qui a dû se débattre, car elle fonctionne selon des paradigmes traditionnels quant à sa composition, dans un paysage où la concurrence est plus forte qu'avant. Nous avons tous été témoins de la lutte qu'a dû livrer l'ACB au cours des dernières années pour rétablir sa pertinence au sein de la communauté des bibliothèques et devenir viable selon sa conception traditionnelle.²

Nous ne pouvons réussir avec le modèle actuel : notre situation a atteint son point critique et nous ne pouvons plus conserver le statu quo. Comme l'a annoncé le conseil exécutif de l'ACB aux assemblées générales annuelles de 2013, 2014, et 2015, l'ACB s'affaiblit graduellement. Le nombre d'établissements et de bibliothèques membres a chuté et continue de baisser. Par conséquent, l'association se débat pour garder ses activités à l'intérieur du budget dont elle dispose. Elle devra changer sensiblement pour être en mesure de défendre et représenter la communauté des bibliothèques à l'échelle nationale. Elle ne peut en aucun cas poursuivre ses activités sans subir d'importants changements. Nous devons revoir notre modèle de fond en comble, sinon nous ne serons plus la voix nationale claire et inclusive qui représente les intérêts politiques de haut niveau communs à toutes les bibliothèques canadiennes. La crédibilité de l'ACB auprès des intervenants fédéraux et les décennies d'efforts pour se bâtir une réputation auprès du gouvernement fédéral seront perdues. Nous avons besoin d'une avenue qui créerait la voix nationale unie nécessaire pour la défense des bibliothèques et des enjeux des

Il est clair que l'ACB n'est pas la seule association à devoir faire face à des difficultés sur le plan du maintien en poste des membres.

² La Société canadienne des directeurs d'association (SCDA) mentionne un certain nombre de changements sociaux qui ont eu des répercussions sur les associations et les diverses raisons pour lesquelles le nombre de membres des associations a baissé au cours des dernières années :

[•] Examen minutieux et évaluation de chaque dépense par les membres (conscience de la valeur);

Croissance rapide des technologies, particulièrement des médias sociaux et de la capacité d'accéder à des ateliers éducatifs donnés sous la forme de webinaires;

Manque de temps des bénévoles;

[•] Demande d'un service instantané fourni à la convenance des membres, plutôt qu'à la convenance de l'association;

Demande d'un choix accru de services et de formules pour la prestation de ces services,

Attentes plus élevées quant à la qualité.

bibliothèques. Nous avons besoin d'une organisation dynamique de petite taille capable de réagir aux questions nationales de façon éclairée et stratégique tout en tenant compte des intérêts supérieurs de nos établissements et des citoyens qu'ils servent, et en rassemblant la multitude de voix de toutes les régions du pays et de tous les secteurs.

C. LANCEMENT DE LA DISCUSSION

Au cours des dernières décennies, de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet de l'avenir de l'ACB et des efforts pour concevoir une structure plus solide. L'abolition des divisions et la réduction de la taille du conseil exécutif ont eu lieu à la suite d'un vaste processus de consultation et d'un important changement dans la gouvernance de l'association. Toutefois, la mise en œuvre du nouveau tarif de membre en 2012, dans le cadre d'une tentative pour équilibrer le budget, a entraîné une hausse marquée du tarif des établissements membres qui n'a pas été accompagnée d'une hausse correspondante de la valeur. Cette situation a à son tour instauré un sentiment d'urgence pour une association canadienne des bibliothèques entièrement revue. Le nombre d'établissements membres a commencé à diminuer de façon encore plus marquée. Il est devenu évident qu'il s'imposait de réorganiser l'ACB en profondeur, dans l'immédiat, afin de créer une organisation durable capable d'exercer efficacement une fonction de défense stratégique.

Des discussions initiales au sujet de la nécessité d'une restructuration ont été tenues de façon informelle avec les membres et non-membres en 2013. Une autre séance a été tenue lors du congrès de l'ACB en 2014; elle avait pour objet d'obtenir le point de vue des membres au sujet des modèles potentiels et de leur appui au projet de changements fondamentaux et radicaux à notre association nationale. Une grande variété d'opinions ont été émises pendant cette séance. Nous avons surtout entendu un appui à l'élément central de la présente étude conceptuelle et un appui continu au principe d'une association nationale. Ces manifestations d'appui étaient accompagnées d'un intérêt pour le maintien de l'ACB comme plateforme pour tenir un dialogue national et fournir des occasions aux citoyens d'offrir leurs compétences comme contribution. Nous estimons qu'il a été compris que d'importants changements structurels étaient envisagés, mais que l'ACB devrait essayer de répondre à ces besoins dans le cadre d'un futur modèle. Un résumé de cette discussion a été présenté dans un numéro subséquent du bulletin *Feliciter (Vol. 60, numéro 4 :* http://www.cla.ca/feliciter/2014/4/#ex-dir) (document en anglais).

Après le congrès de juin 2014, le conseil exécutif de l'ACB a demandé un rapport sur les futures structures potentielles de l'association, compte tenu de ce qu'il estimait être le mandat particulier d'une association nationale représentant le secteur des bibliothèques :

- Avoir pour sujet principal les questions de politiques nationales liées aux services bibliothécaires, au droit à l'information et aux valeurs des bibliothèques;
- Avoir pour principales activités la recherche, le dialogue professionnel et la défense des intérêts sur la scène nationale concernant ces sujets de politiques et ces valeurs.

Les auteurs du rapport ont étudié diverses options en fonction du paysage actuel de l'Association canadienne des bibliothèques :

- 1. Adhésion directe des membres : modèle actuel
- 2. Modèle de sections régionales : modèle actuel auquel sont greffées des sections régionales
- 3. Fédération d'associations
- 4. Coalition / alliance d'associations

Le conseil exécutif a convenu que les options « 3) fédération d'associations » et « 4) coalition / alliance d'associations » sont les plus attrayantes pour l'avenir.

Nous savons que la première option de l'adhésion directe ne fonctionnera pas à l'avenir : c'est la structure actuelle de l'ACB et elle n'est pas viable. La deuxième option des sections régionales est bâtie sur les assises de la structure actuelle et elle entraînerait une intensification de la concurrence pour les membres avec les autres associations, à une époque où nous tentons de favoriser la collaboration et de réduire au minimum le fardeau financier que représente l'abonnement pour les citoyens et les établissements.

L'option « 3) fédération d'associations » et l'option « 4) coalition / alliance of associations » permettent toutes deux de parler d'une seule voix nationale, de respecter et de renforcer les avantages des membres des associations provinciales et elles offrent un appui aux intérêts des associations d'établissements du secteur national (p.ex. le CBUC et l'ABRC). De plus, tandis que les bibliothèques du Québec ont des intérêts communs dans des dossiers qui sont traités au niveau fédéral, il a été reconnu que l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) doit elle aussi se voir accorder une position toute particulière d'association nationale.

Le conseil exécutif de l'ACB a examiné les options à la fin de l'automne 2014 et a publié en janvier 2015 une étude conceptuelle intitulée <u>Canadian Library Association</u>: <u>A Proposed New Vision for Our National Association</u> (http://ow.ly/QouRv) (document en anglais). Ce rapport contient un exposé de l'histoire de l'ACB, de ses réalisations et de ses défis actuels, présentés dans le contexte du paysage très complexe de l'Association canadienne des bibliothèques. Le conseil exécutif y recommande un nouveau modèle pour l'ACB: une association fédérée d'associations. La gouvernance recommandée pour cette proposition de fédération prend la forme d'associations de bibliothèques multisectorielles provinciales et territoriales et d'associations sectorielles nationales. Le modèle de la fédération est examiné à un niveau très conceptuel; on y reconnaît que les représentants de la gouvernance proposée auraient à déterminer de nombreux détails.

Le comité exécutif de l'ACB a rencontré 32 représentants d'associations de bibliothèques de toutes les régions du Canada le 31 janvier 2015 pour discuter de l'étude conceptuelle (voir l'*Annexe C* pour une liste des personnes présentes). Comme mentionné dans cette étude, la première étape après le partage du document avec la communauté des bibliothèques

canadiennes a consisté à discuter de l'approche proposée avec les grandes associations de bibliothèques du pays afin d'établir si cette approche suscitait un intérêt.

Les représentants des intervenants présents à la réunion ont participé activement à des échanges positifs et fructueux au sujet de l'ACB et des idées exprimées dans le rapport. Deux principaux thèmes ont été dégagés au cours de la discussion :

- Une voix nationale prompte et unifiée vouée à la défense des bibliothèques et du droit à l'information au Canada est essentielle;
- Il y avait une volonté de continuer à étudier le modèle fédéré pour l'ACB, les participants reconnaissant que le modèle de l'adhésion directe n'est plus viable pour notre association nationale.

Le groupe des intervenants avait convenu de former un groupe de travail qui ferait rapport d'autres renseignements et idées lors d'une réunion ultérieure du groupe des intervenants, en marge du Congrès de l'ACB, en juin 2015. La présente proposition révisée constitue ce rapport.

D. AMÉLIORATION DE LA PROPOSITION : LE GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail désigné de façon informelle « Groupe de travail sur la future ACB » (« Groupe de travail ») s'est attaché au printemps 2015 à affiner le modèle de la fédération d'associations destiné à remplacer l'association nationale.

Voici les noms des membres du Groupe de travail pour le moment :

Atlantic Provinces Library Association (APLA) - Crystal Rose

Nova Scotia Library Association (NSLA) - Trecia Schell

L'Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA) – Shannon Babcock

Yukon Library Association (YLA) – Sarah Gallagher

Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA) – Shelagh Paterson

Manitoba Library Association (MLA) – Camille Callison

Saskatchewan Library Association (SLA) - Gwen Schmidt

Library Association of Alberta (LAA) - Jason Openo and Peter Bailey

British Columbia Library Association (BCLA) – Annette DeFaveri

Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) – Susan Haigh

Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC) – Paul Takala

Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC) – Lee-Anne Ufholz

Association canadienne des bibliothèques – Marie DeYoung

Association canadienne des bibliothèques – Mike Ridley

Association canadienne des bibliothèques – Valoree McKay

Association canadienne des bibliothèques – Sandra Singh

Le conseil exécutif de l'Association a réuni de nouveau le 2 juin 2015, au congrès de l'ACB, les participants au sommet des intervenants de janvier afin de discuter des recommandations

provisoires présentées par le Groupe de travail. Les recommandations portaient sur le modèle organisationnel, les membres et la gouvernance, les objectifs et les priorités. Certains commentaires généraux ont été formulés au sujet du modèle financier; toutefois, les membres du Groupe de travail reconnaissaient qu'un nouveau modèle financier s'imposait.

Les participants au sommet ont apporté des modifications à certains éléments des recommandations du Groupe de travail. Les recommandations révisées ont ensuite été résumées en un sommaire de deux pages, qui a été présenté au congrès de l'ACG le 3 juin 2015. La proposition a également été examinée, quoique brièvement, à l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2015. Le sommaire a aussi été affiché sur le blogue sur la future ACB, à l'adresse http://futurecla.wordpress.com (page en anglais).

i. Rétroaction reçue au congrès de l'ABC de 2015 et à l'assemblée générale annuelle

Dans l'ensemble, la rétroaction reçue au congrès et à l'assemblée générale annuelle était positive et favorable aux recommandations; un appui important a été offert pour la continuation des travaux. Un certain nombre de remarques ont été formulées au sujet de la nécessité pour l'ACB de changer et de reconnaître que ce changement ne sera pas facile et qu'il y aura des deuils à faire à l'égard de l'ancien modèle. Un petit nombre de représentants se sont dits préoccupés quant à la capacité des citoyens de participer à la fédération recommandée, soulignant la nécessité de définir clairement de quelle façon les citoyens pouvaient s'engager dans des tâches et des activités en réseau à l'échelle nationale sous le modèle de fédération proposé. Ces personnes ont présenté une motion pour demander au Groupe de travail d'inclure l'option de l'adhésion de membres citoyens dans la nouvelle version de la proposition; soumise au vote, cette motion a été rejetée. Certaines personnes qui étaient contre la motion ont souligné qu'ils étaient d'accord avec les aspects de l'ébauche, tandis que d'autres disaient souhaiter que le processus de collaboration suive son cours.

ii. Proposition révisée (octobre 2015)

Le Groupe de travail a travaillé durant l'été et le début de l'automne afin d'élaborer une proposition révisée.

Voici les noms des membres du Groupe de travail :

Atlantic Provinces Library Association (APLA) – Crystal Rose
Nova Scotia Library Association (NSLA) – Trecia Schell
L'Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA) – Sonia Smith
Yukon Library Association (YLA) – Sarah Gallagher
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA) – Shelagh Paterson
Manitoba Library Association (MLA) – Camille Callison
Saskatchewan Library Association (SLA) – Gwen Schmidt
Library Association of Alberta (LAA) – Jason Openo and Peter Bailey
British Columbia Library Association (BCLA) – Annette DeFaveri

Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) – Susan Haigh

Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC) – Paul Takala

Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC) – Lee-Anne Ufholz

Association canadienne des bibliothèques – Marie DeYoung

Association canadienne des bibliothèques – Mike Ridley

Association canadienne des bibliothèques – Valoree McKay

Association canadienne des bibliothèques – Sandra Singh

La proposition révisée publiée en octobre 2015 avait pour objet de préciser les avantages pour les citoyens et de souligner les mécanismes initiaux de participation des citoyens, en réponse à la rétroaction. On reconnaît que le conseil d'administration de la nouvelle Fédération envisagerait et créerait d'autres avenues pour la participation des citoyens au niveau national.

Des enquêtes ont été menées de la mi-octobre au 13 novembre afin d'obtenir de la rétroaction sur la proposition révisée. Les résultats ont été étudiés par le Groupe de travail, qui a publié un rapport le 7 décembre 2015.

E. PROPOSITION ACTUELLE

Le Groupe de travail s'est élargi à la fin de novembre afin d'inclure Stéphane Legault de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ).

La présente *proposition finale* est présentée à la communauté des associations des bibliothèques canadiennes et aux membres de l'ACB aux fins de décision. Cette proposition et ses recommandations reposent sur l'acceptation des représentants des intervenants, visent à répondre, autant que possible, à la rétroaction de la communauté et soulignent les sujets recommandés pour examen par le futur conseil d'administration de la nouvelle fédération, si la fédération est l'avenue que nous choisissons.

Annexe C

Participants aux réunions des intervenants

a. Sommet de janvier 2015

Organisation	Nom	Title/Position		
Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)	Elise Boucher	Directrice générale par intérim		
Atlantic Provinces Library Association (APLA)	Crystal Rose	Présidente		
Atlantic Provinces Library Association (APLA)	Lynn Somers	Vice-présidente		
British Columbia Library Association (BCLA)	Heather Buzzell	Présidente		
British Columbia Library Association (BCLA)	Annette DeFaveri	Directrice générale		
Association canadienne des bibliothèques de droit (ACBD)	Connie Crosby	Vice-présidente		
Association canadienne des bibliothécaires académiques professionnels (ACBAP)	Eva Revitt	Comité de direction		
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)	Susan Haigh	Directrice générale		
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)	Gerald Beasley	Présidente		
Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC)	Lee-Anne Ufholz	Présidente		
Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC)	Jeanna Hough	Vice-présidente		
Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)	Clare Appavoo	Directrice générale		
Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)	Leslie Weir	Membre du Conseil d'administration		
Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC)	Jefferson Gilbert	Directeur général		

Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC)	Maureen Sawa	Présidente	
Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA)	Shannon Babcock	Présidente	
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)	Hilary Morgan	Directrice, Relations avec les intervenants et affaires internationales	
Library Association of Alberta (LAA)	Karen Hildebrandt	Présidente	
Library Association of Alberta (LAA)	Christine Sheppard	Directrice générale	
Manitoba Library Association (MLA)	Camille Callison	Présidente	
Manitoba Library Association (MLA)	Alix-Rae Stefanko	Vice-présidente	
Newfoundland and Labrador Library Association (NLLA)	Amanda Tiller-Hackett	Vice-présidente	
Nova Scotia Library Association (NSLA)	Trecia Schell	Présidente	
Nunavut Library Association (NLA)	Ron Knowling	Représentant	
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA)	Shelagh Paterson	Directrice générale	
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA)	Todd Kyle	Vice-président / président élu	
Saskatchewan Library Association (SLA)	Gwen Schmidt	Présidente	
Saskatchewan Library Association (SLA)	Judy Nicholson	Directrice générale	
Conseil canadien des archives (CCA) (organisations)	Miriam McTiernan	Membre du Conseil d'administration	
Conseil canadien des archives (CCA) (organisations)	Christina Nichols	Directrice générale	
The Partnership	Su Clelye	Présidente	
Yukon Library Association (YLA)	Sarah Gallagher	Représentante	
Association canadienne des bibliothèques	Marie DeYoung	Présidente	
Association canadienne des bibliothèques	Sandra Singh	Vice-président / présidente élue	
Association canadienne des bibliothèques	Michael Ridley	Trésorier	

Association canadienne des bibliothèques	Pilar Martinez	Présidente sortante
Association canadienne des bibliothèques	Jane Scmidt	Conseillère générale
Association canadienne des bibliothèques	Valoree McKay	Directrice générale

b) Participants à la réunion des intervenants de juin 2015

Organisation	Nom	Poste	
Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)	Clare Appavoo	Directrice générale	
Library Association of Alberta (LAA)	Peter Bailey	Vice-président / président élu	
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)	Gerald Beasley	Président	
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Jim Bennett	Conseiller général	
ASTED	Elise Boucher	Directrice générale par intérim	
Manitoba Library Association (MLA)	Camille Callison	Présidente	
The Partnership	Su Clelye	Présidente	
British Columbia Library Association (BCLA)	Annette DeFaveri	Directrice générale	
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Marie DeYoung	Présidente	
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Peggy D'Orsay	Conseillère générale	
Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC)	Jefferson Gilbert	Directeur général	
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)	Susan Haigh	Directrice générale	
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA)	Todd Kyle	Vice-président / président élu	
Newfoundland and Labrador Library Association (NLLA)	Catherine Lawton	Présidente	
Association canadienne des bibliothèques	Pilar Martinez	Présidente sortante	

(ACB)			
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Valoree McKay	Directrice générale	
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)	Hilary Morgan	Directrice, Relations avec les intervenants et affaires internationales	
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA)	Shelagh Paterson	Directrice générale	
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Michael Ridley	Trésorier	
Atlantic Provinces Library Association (APLA)	Crystal Rose	Présidente	
Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC)	Maureen Sawa	Présidente	
Nova Scotia Library Association (NSLA)	Trecia Schell	Présidente	
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Jane Schmidt	Conseillère générale	
Saskatchewan Library Association (SLA)	Gwen Schmidt	Présidente	
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Sandra Singh	Vice-présidente / Présidente élue Organisatrice du Groupe de travail	
Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA)	Sonia Smith	Présidente	
Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC)	Paul Takala	Représentante	
Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC)	Lee-Anne Ufholz	Présidente	
Association canadienne des bibliothèques de droit (ACBD)	Jennifer Walker	Secrétaire	
Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)	Leslie Weir	Membre du Conseil d'administration	

Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Rosemary Bonanno	Vice-présidente élue
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Christina Hwang	Conseillère générale élue

Annexe D

Associations de bibliothèques du Canada

Voici la liste préliminaire des associations de bibliothèques du Canada. Il est possible que certaines associations de bibliothèques établies ne figurent pas dans cette liste. Elle est fournit à titre informatif et le fait qu'une association n'en fasse pas partie ne signifie pas qu'elle est inadmissible comme membre de la Fédération.

Cette liste ne comprend pas tous les groupements et toutes les coopératives en activité au Canada; cela ne signifie pas qu'ils sont inadmissibles comme membres de la Fédération.

Nom de l'association	Acronyme	Province/Territoire
The Alberta Association of Academic Libraries	AAAL	AB
Alberta Association of Library Technicians	AALT	AB
Alberta Library Trustees Association	ALTA	AB
Alberta Public Library Administrators' Council	APLAC	AB
Alberta Public Library Electronic Network (The Alberta Library)	APLEN (TAL)	AB
Alberta School Library Council	ASLC	AB
Association des bibliothèques publiques du Québec	ABPQ	QC
Association pour la promotion des services documentaires scolaires	APSDS	QC
Association of British Columbia Public Library Directors	ABCPLD	BC
Association des Cartothèques et Archives Cartographiques du	ACACC	National
Canada		
L'Association des bibliothèques parlementaires au Canada	APLIC	National
Association des Bibliothécaires Professionnel(le)s du Nouveau-	ABPNB	NB
Brunswick		
<u>Association of Records Managers & Administrators</u> – Canada	ARMA	National
Region		
Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la	ASTED	National
documentation		
Association professionnelle des techniciennes et techniciens en	APTDQ	QC
documentation du Québec		
Atlantic Provinces Library Association	APLA	NB, NS, PE, NL
La Société Bibliographique du Canada	LSBC	National
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	BAnQ	QC
British Columbia Libraries Cooperative	BCLC	BC
British Columbia Library Association	BCLA	BC
British Columbia Library Trustees Association	BCLTA	BC
British Columbia Teacher-Librarians' Association	BCTLA	BC
<u>L'Association canadienne des sciences de l'information</u>	ACSI	National
Association canadienne des bibliothèques de droit	ACBD	National
Association canadienne des bibliothèques, archives et centre de	ACBM	National
documentation musicaux		
Association des bibliothèques de recherche du Canada	ABRC	National
Association des bibliothèques de la santé du Canada	L'ABSC	National
<u>Canadiana.org</u>		National
Association canadienne des bibliothèques	ACB	National
Conseil des Bibliothèques Urbaines du Canada	CUĻC/CBUC	National
Centre d'accès équitable aux bibliothèques	CAÉB	National
Church Library Association of Ontario	CLAO	ON

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec	CBPQ	QC
Conseil des bibliothèques universitaires de l'Atlantique	CBUA	NB, NS, PE, NL
Council of Post-Secondary Library Directors	CPSLD	BC
Council of Prairie and Pacific University Libraries	COPPUL	MB, SK, AB, BC
Ex Libris Association	ELA	National
Secrétariat pour la coordination des bibliothèques du gouvernement	SCBGF	National
fédéral		
La Fédération de bibliothèques publiques de l'Ontario	FBPO	ON
Foothills Library Association	FLA	AB (Calgary)
Friends of Canadian Libraries	FOCAL	National
Greater Edmonton Library Association	GELA	AB (Edmonton)
Halifax Library Association	HLA	NS
Heads of Libraries and Learning Resources	HLLR	ON
Health Libraries Association of British Columbia	HLABC	BC
Société canadienne d'indexation	SCI	National
IslandLink Library Federation		BC
Kootenay Library Federation		BC
L'association des bibliothécaires du Québec	ABQLA	QC
Law Library Society of Yukon		YK
Library Services for Saskatchewan Aboriginal People	LSSAP	SK
Legal Information Society of Nova Scotia	LISNS	NS
Bibliothèque et Archives Canada	LAC	National
Library Association of Alberta	LAA	AB
Library Association of the National Capital Region	LANCR	ON, QC
Library Boards Association of Nova Scotia	LBANS	NS
Manitoba Association of Health Information Providers	MAHIP	MB
Manitoba Association of Library Technicians	MALT	MB
Manitoba Library Association	MLA	MB
Association des Commissaires de bibliothèques du Manitoba	MLTA	MB
Manitoba School Library Association	MSLA	MB
Association des commissaires de bibliothèques du Nouveau-	BPNB	NB
<u>Brunswick</u>		
Newfoundland & Labrador Library Association	NLLA	NL
Newfoundland and Labrador Health Libraries Association	NLHLA	NL
Newfoundland and Labrador Teachers' Association. Learning Resources Council	LRC (NLTA)	NL
North Central Library Federation	NCLF	BC
North Coast Library Federation (Northwest Library Federation)	NCLF (NWLF)	BC
North East Library Federation	NELF	BC
Northwest Territories Library Association	NWTLA	NT
Nova Scotia Library Association	NSLA	NS
Nova Scotia Association of Library Technicians	NSALT	NS
Nunavut Library Association	NLA	NU
Ontario Association of Library Technicians	OALT	ON
Ontario Colleges Library Services	OCLS	ON
Ontario Council of University Libraries	OCUL	ON
Ontario Health Libraries Association	OHLA	ON
l'Association des bibliothèques de l'Ontario	OLA	ON
Ontario College and University Library Association (Division of	OCULA	ON
OLA)		
Ontario Library and Information Technology Association	OLITA	ON
(Division of OLA)		
Ontario Library Boards' Association (Division of OLA)	OLBA	ON

Ontario Public Library Association (Division of OLA)	OPLA	ON
Ontario School Library Association (Division of OLA)	OSLA	ON
Association des bibliothèques de l'Ontario-Franco (Division of	ABO-Franco	ON
OLA)		
Ontario Public Health Libraries Association	OPHLA	ON
Ontario Teacher Education Library Association	OTELA	ON
Pacific Northwest Library Association	PNLA	AB, BC, USA
PEI Professional Librarians' Association	PEIPLA	PE
Provincial and Territorial Public Library Council	PTPLC	National
Réseau BIBLIO du Québec	RBQ	
Saskatchewan Association of Library Technicians	SALT	SK
Saskatchewan Health Libraries Association (a chapter of CHLA)	SHLA	SK
Saskatchewan Library Association	SLA	SK
Saskatchewan Library Trustees' Association	SLTA	SK
Saskatchewan School Library Association	SSLA	SK
Southern Alberta Health Libraries Association	SAHLA	AB
Southern Ontario Library Services	SOLS	ON
Special Libraries Association (Western Canada, Eastern Canada,	SLA	National
Toronto)		
Toronto Association of Law Libraries	TALL	ON
<u>Vancouver Association of Law Libraries</u>	VALL	BC
Yukon Library Association	YLA	YT
Yukon Teacher - Librarian Association (Sub-Association of Yukon	YTLA	YT
Teachers Association)		